

n.º 3

HISTOIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

NOUVELLE ECOSSE;

Contenant le détail de sa situation, de son étendue & de ses limites;

Ainsi que des différens démêlés entre l'Angleterre & la France, au sujet de la possession de cette Province :

Où l'on en démontre l'importance, tant par rapport à notre Commerce, que pour la sûreté de nos autres Etablissmens dans l'Amérique Septentrionale :

Avec une exacte Description des Bayes, Ports, Lacs & Rivieres; de la Nature & des Productions du Pays, & des Mœurs & Usages des Indiens.



A LONDRES.

M. DCC. XLIX.

HISTOIRE

GEOGRAPHIQUE

DE LA

NOUVELLE ECOSSE,

Comme il s'est établie, de son
origine, de ses limites,

Ainsi que des différents états qu'elle a eus
depuis son origine, jusqu'à présent, &c.

On l'on en donne une description, tant par
rapport à son Commerce, que par la
manière de son Gouvernement, dans la
nouvelle Écosse.

Avec une carte Description de la Baye, Port,
Lacs de la Nouvelle Écosse, de la Province de la
Nouvelle Écosse, de la Province de la Nouvelle
Écosse, de la Province de la Nouvelle Écosse,
des Indiens.



A LONDRES.

M. DCC. XLIX.

P R E' F A C E.

DU TRADUCTEUR.

LA Traduction que je donne au Public, aura peut-être peu de suffrages. Les uns me blâmeront d'avoir traduit un Ouvrage contre la Nation : les autres me trouveront platement littéral. Je respecte le jugement du Public : mais je répondrai aux premiers, qu'il étoit du propre intérêt de la Nation que ce Livre fût traduit ; que je suis bon Français ; que l'amour m'attache à mon Prince encore plus fortement que le devoir. Je pourrois dire aux autres, qu'une Histoire ou géographique ou naturelle n'est point un discours d'Académie. Mais enfin j'ai fait tous mes efforts pour plaire : j'en voudrois avoir eu le talent.

Les notes qu'une personne très-instruite de ces matieres a ajoutées à celles que j'avois déjà faites, rame-

iv P R E F A C E.

nent par-tout l'original à la vérité.

Il n'est plus question pour moi que de déclarer à ceux qui me feront l'honneur de me lire, que je n'adopte point les sentimens de mon Auteur, ni contre la Religion, ni contre la Nation. Dans tous les traits dont on pourroit être blessé, il ne faut pas perdre de vûe que c'est un Anglais qui parle Français.

J'avoue d'ailleurs que je n'imaginerois pas en traduisant cette Histoire géographique de la Nouvelle Ecosse ou Acadie, que je düsse la faire paraître au jour. En consacrant à cet Ouvrage les courts momens de mon loisir, je ne m'étois d'abord proposé que mon instruction particuliere, mêlant ainsi l'agréable à l'utile selon le précepte d'Horace (1). Mais on m'a fait croire que cette brochure auroit de quoi plaire : on a par-là intéressé l'amour propre, où le cœur a toujours une pente secrète, & je suis imprimé.

(1) Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

P R E F A C E

CET Ouvrage sur la nouvelle *Ecosse* doit sur-tout sa naissance aux dispositions favorables de Sa Majesté pour la population & l'établissement de ce pays, dessein vraiment digne d'un Prince qui fait du salut & du bonheur de ses Sujets la règle constante de sa conduite.

Un autre motif que j'ai eu pour l'entreprendre, c'est la certitude où je suis qu'il n'a rien paru jusqu'ici dans le Public en ce genre; & j'ai la confiance qu'on y trouvera un grand nombre d'endroits qui jetteront beaucoup de jour dans cette Partie de l'Histoire d'Angleterre.

Dans l'exécution de ce Plan, outre mes propres Observations, j'ai fait usage de tous les secours que j'ai pu me procurer. Je me suis beaucoup servi en particulier de l'Histoire de la Nouvelle France, qui vient d'être publiée par le Pere Charlevoix.

v̄j P R É F A C E.

Mon premier dessein étoit de joindre aux faits une Carte générale du Pays, & des Plans particuliers de ses Bayes & de ses Ports les plus remarquables : mais comme les nouveaux Colons qu'on se propose d'y envoyer, sont sur le point de partir, j'ai mieux aimé faire paraître cet Ouvrage sans cartes, étant fait de maniere à être extrêmement utile à ces Colons, en leur donnant beaucoup de connoissances nécessaires pour le pays où ils vont. Ils verront aussi quels succès ils ont lieu de s'y promettre, soit dans leurs établissemens, soit dans le commerce, si leur industrie répond aux avantages naturels du Pays.





HISTOIRE
GÉOGRAPHIQUE
DE LA
NOUVELLE ECOSSE.

LE Commerce étant l'objet favori des Anglais, tout projet qui tend à le perfectionner ne manque jamais d'attirer immédiatement l'attention du Public ; & l'Auteur, quel qu'il puisse être, en proposant un plan judicieux & bien digéré, est toujours sûr de la reconnoissance & des applaudissemens de la Nation.

De tous les moyens qu'on a de tout tems imaginés pour étendre cette abondante source de pouvoir

2 HISTOIRE GÉOGRAPH.

& d'opulence en général, on a toujours regardé l'établissement des nouvelles Colonies comme celui qui méritoit le plus d'empressement. Mais il faut avouer que ces sortes d'établissements ont de très-grandes difficultés. On les apperçoit du premier coup d'œil, dès qu'on se donne la peine d'y réfléchir.

1°. Il est évident que toute entreprise de cette nature entraîne nécessairement de fortes dépenses. Il faut des fonds considérables, avant même de commencer un établissement, & beaucoup plus encore pour le porter ensuite à un degré supportable de perfection. Il est dès lors naturel de sçavoir quelle est l'utilité qu'on en pourra retirer, & quels sont les avantages qu'on a en vûe, pour en contrebalancer les risques.

2°. Les nouveaux Colons ne sçau-
roient se cacher qu'ils auront à luter
contre un nombre infini de diffi-
cultés. Il faudra pendant les pre-

mieres années de leur établissement dans des terres incultes, travailler & souffrir beaucoup : ils voudront sçavoir par conséquent quelle récompense ils doivent espérer de leurs travaux & de leurs peines.

D'ailleurs dans tous les projets de cette espèce, il est absolument nécessaire de considérer de quelle manière, & combien le commerce projeté dans un nouvel établissement, peut intéresser ou nos manufactures dans l'intérieur du Royaume, ou notre commerce au dehors avec les autres Nations, ayant toujours une attention particulière aux Colonies que nous avons déjà dans toute autre partie du monde. Il faut bien sçavoir combien ce commerce peut leur être nuisible ou avantageux, parce que la véritable politique d'un Gouvernement paroît dans son plus grand éclat, dans la sage distribution de son influence sur les différentes branches qui lui sont confiées, avec une telle

4 HISTOIRE GÉOGRAPH.

proportion que chacune puisse recevoir, sans nuire aux autres, la portion de nourriture dont elle a besoin, & qu'elles concourent toutes ensemble à augmenter la force & la puissance du Royaume qui leur a donné la vie & l'existence, & dont la protection est leur appui continuel.

Enfin le but principal d'un projet utile & sagement concerté, comme celui que nous supposons, étant d'augmenter la force & la puissance de ce Royaume, à coup sûr cet état naissant excitera bientôt la jalousie de nos voisins : ils ne manqueront pas de mettre d'abord tout en œuvre pour en empêcher les progrès, & pour l'anéantir, s'il est possible, avant qu'il soit parvenu au point de perfection où l'on se propose de l'amener.

Au reste, comme on ne sçauroit faire une juste appréciation de tous ces objets en général, ou de cha-

cun en particulier ; ni prendre en conséquence une détermination solide , sans avoir une connoissance suffisante du pays dont il s'agit , il en faut développer précisément & sans partialité la situation , le climat , la nature du terrain & ses productions , la commodité de ses ports , de ses havres & de ses rivières , & donner en même tems le détail des marchandises du crû du pays propre à l'exportation , ainsi que des plantes étrangères qu'on y pourroit transplanter.

C'est dans cette vûe que j'ai travaillé à cette description de la Nouvelle Ecosse , partie du Monde que la plûpart des Anglais ne connoissent pas encore beaucoup ; & cette raison me fait esperer que cet Ouvrage ne déplaira point à la Nation , sur-tout dans la conjoncture présente , où elle se prépare à envoyer dans ce pays de plus nombreuses colonies , & à y faire de plus grands établissemens , puisque

par là chaque Particulier sera en état de juger par lui-même de la politique de ce projet, & de la prudence des moyens qu'on emploie pour l'exécuter.

La Nouvelle Ecosse comprend dans son étendue (1) tout le pays

(1) La Nouvelle Ecosse, telle qu'on la décrit ici, n'est point une Province que l'on connoisse en France. Le nom même de Nouvelle Ecosse, avant le traité d'Utrecht, ne portoit sur rien à son égard ni à celui de toutes les Nations. La Nouvelle Ecosse, autrement dite Acadië, n'est que la côte méridionale de la presqu'isle depuis le Cap de Sable jusqu'à Canceau. L'Auteur fonde l'étendue qu'il donne à cette Province, sur une charte accordée en 1621 par Jacques II, au Chevalier Guillaume-Alexandre, depuis Comte de Sterling, laquelle n'a point eu d'exécution, & qui d'ailleurs étoit sans validité, à cause d'une clause particulière qu'elle contenoit. La voici. *Jacobus, Dei gratiâ &c. Salutem. Sciatis nos semper ad quamlibet que ad decus & emolumentum Regni nostri Scotia spectaret occasionem amplectendam, fuisse inten-*

qui se trouve entre la rivi re du Canada & l'Oc an, en s' tendant

tos, nullamque aut faciliorem, aut magis innoxiam acquisitionem censere, qu m que in exteris & incultis regnis, ubi vit  & victui suppetunt commoda, novis deducendis coloniis facta sit, presertim si vel ipsa Regna cultoribus prius vacua, vel ab infidelibus quos ad Christianam converti fidem interest, plurimum infessa fuerint.
 C'est- -dire, „ Jacques, par la grace de
 „ Dieu, &c. Salut. Vous s aurez que
 „ nous avons toujours  t  attentifs   lai-
 „ sir toutes les occasions de procurer la
 „ gloire & l'utilit  de notre Royaume
 „ d'Ecosse, & que pour ce qui concerne
 „ les nouvelles acquisitions, nous n'en
 „ avons pas trouv  de plus faciles ni de
 „ plus l gitimes en m me tems, que l' ta-
 „ blissement des Colonies dans des Royau-
 „ mes  trangers & incultes, qui fournis-
 „ sent d'ailleurs les choses n cessaires   la
 „ vie; sur-tout lorsque ces Royaumes sont
 „ d pourvus d'habitans, ou occup s par
 „ des Infid les dont la conversion   la
 „ Foi Chr tienne importe beaucoup   la
 „ gloire de Dieu. „ Cette clause qui est
 ins parable du reste de la Charte, l'a ren-

8 HISTOIRE GÉOGRAPH.

d'un peu plus de cent lieues du Nord-Ouest au Sud-Est, & du Nord-Est au Sud-Ouest d'environ quatre-vingt lieues, depuis le golfe de Saint-Laurent jusqu'à la rivière de Sainte-Croix. Elle est placée entre le 43^e. degré 20 minutes, & le 49^e. degré 30 minutes de latitude septentrionale; & se trouve entre le 63^e. & le 74^e. degré de longitude, à l'Ouest de Londres.

Elle est située entre Baston & Terre-Neuve, à une presque égale distance de l'une & l'autre, & à 100 lieues tout au plus de la plus éloignée; en sorte qu'elle peut également par sa situation servir de port commun à toutes les deux, & leur être d'une très-grande utilité, soit pour leur fournir leurs provisions & toutes les autres choses

due dans son principe nulle & de nul effet, puisque tout le pays qui y est décrit, avoit été concédé à M. de Monts en 1603, & occupé par les Français en 1604, & depuis sans intervalle.

DE LA N. ECOSSE. 9

dont ils peuvent avoir besoin, soit pour donner à leurs vaisseaux dans tous les tems une retraite sûre contre les tempêtes ou les accidens divers de la mer; & en cas de guerre, elle semble en les rapprochant l'une de l'autre, les mettre plus à portée de se donner des secours mutuels, tant pour se défendre, que pour attaquer l'ennemi. Il faut ajouter à cela que l'isle du Cap Breton se trouve placée entre la Nouvelle Ecosse & Terre-Neuve, à l'ouverture, pour ainsi dire, qu'elles forment entre elles.

Pour donner un détail particulier du pays, aussi clair qu'il soit possible de le faire, il est indispensable de le considérer en trois Parties, dans lesquelles il semble naturellement se diviser. La premiere contient tout le pays (2) compris

(2) Les pays compris dans la premiere & dans la troisieme de ces divisions, n'appartiennent point du tout à la Nouvelle Ecosse, puisqu'elle ne comprend

entre la baye de Fundi & le fleuve Saint Laurent. La seconde renferme toute la presqu'isle que les Français appellent l'Acadie propre. Et la troisieme s'étend du côté du Nord, depuis l'Isthme de cette presqu'isle, jusqu'au fleuve Saint Laurent, & est bornée par le golfe de ce nom du côté de l'Orient.

Comme j'aurai souvent occasion dans cet Ouvrage de parler de la baye de Fundi, (3) je crois devoir commencer par en donner la description. Cette baye a son entrée à l'isle Menane, près de l'embouchure de la riviere de Sainte Croix, d'où elle s'étend dans les terres l'espace de 60 lieues au

pas même, comme on vient de le voir dans la premiere note, la péninsule dont le reste appartient aux François, en sorte que l'Auteur, en resserrant sa Nouvelle Écosse dans ce qu'il appelle la seconde Partie, empiéteroit encore beaucoup sur la France.

(3) Nous l'appellons Baye Française.

Nord-Est, séparant la division septentrionale & la division méridionale, ou la presqu'isle dont l'Isthme est formée d'un côté par l'extrémité de cette baye, & de l'autre par la Baye verte qui donne dans le golfe de St Laurent.

La Baye de Fundi a 15 lieues de largeur à son entrée : elle conserve cette largeur dans l'étendue de 30 lieues, & se sépare ensuite en deux bras, dont l'un forme au Sud-Est la Baye des mines. Après quoi elle n'a plus que la moitié de sa largeur au Cap Chignitou, dont cette partie a pris le nom. Le flux & reflux y sont très-rapides, & l'eau haussée à l'entrée de la baye jusqu'à 24 pieds, & jusqu'à 60 au commencement de ce bras.

La riviere de Sainte Croix qui borne à l'Occident la Nouvelle Ecosse, dans cet endroit où elle confine à Sagadahock ou le Comté du Roi, dans la Province des Mas-

12 HISTOIRE GEOGRAPH.
Massachusets, (4) n'est pas assez confi-

(4) Voyez les deux premières notes. La dernière Charte accordée à la Province des Massachusets lui donne pour limites fixes & déterminées du côté de l'Est la rivière de Sagadahock. Cette rivière est à l'Ouest de celle de Ste Croix, & en est éloignée d'environ 60 lieues. Tout le pays qui se trouve entre ces deux rivières, de même que celui qui est à l'Est de la rivière de Ste Croix, sont incontestablement partie de la Nouvelle France. Les Français ont pour preuve de leur droit sur ces pays les actes passés en exécution du traité de Breda. Par ces actes, l'Angleterre restitue à la France Pentagoet, qui est à l'Ouest assurément de la rivière de Sainte Croix, puisqu'il est à l'Ouest de la rivière de St George, très-proche de celle de Sagadahock. Dans la Charte dont je viens de parler, qui fixe les limites de la Province des Massachusets, accordée en 1691. par Guillaume III, il y a un passage qui prouve bien évidemment que l'espace compris entre la rivière de Sainte Croix & celle de Sagadahock étoit regardé en Angleterre même comme une dépendance de la Nouvelle France. Voyez la Charte.

dérable pour meriter une description particuliere. Tout ce qu'elle a de singulier, c'est qu'elle va se décharger dans le fond d'un port curieux qu'on appelle l'Etang, par rapport au calme de l'eau, dont la surface est toujours unie & tranquille: avantage qu'il tire des montagnes, qui le mettent à l'abri des vents. L'entrée en est étroite & profonde, mais sans aucune sorte de danger.

Près de là, au Sud-Est, est placée la petite isle Menane, qui sert de point de direction aux vaisseaux qui font voile sur cette côte de l'Ouest à l'embouchure de la baye de Fundi. A trois quarts de lieue de la terre, est un roc dans la mer, que l'eau ne laisse voir que très-rarement. C'est là qu'on trouva ce morceau de *lapis lazuli*, qui ayant été détaché du rocher & apporté en Europe, fut estimé 50 schelins l'once par les connoisseurs.

On trouve trois rivieres peu con-

fidérables, & un ou deux petits ports entre ce rocher & la riviere de Saint Jean, qui n'en est éloignée que d'environ 18 lieues, en descendant la baye du côté du Nord. Cette riviere est la plus belle de tout le pays. Son lit qui s'étend jusqu'à près de 40 lieues dans le cœur de la Province, se divise en trois bras, qui ont tous leur différente embouchure sur les bords de la riviere du Canada, jusqu'où les Indiens (5) avec le secours des Portages (6) ont assez de peine à pénétrer dans leurs canots.

(5) Les Anglois, appellent Indiens les Peuples barbares de l'Amérique, quoiqu'il n'y ait qu'une petite partie de ce continent qui porte le nom d'Indes Occidentales. Nous les nommons Sauvages.

(6) C'est le nom que les Indiens donnent à des espaces de terres qui se trouvent entre deux rivieres, sur lesquelles ils transportent leurs canots avec beaucoup d'embaras; ces espaces étant ordinairement de huit ou dix milles, & quelquefois de douze milles de traverse. C'est ce-

Chacun de ces bras est navigable pour de petites barques, l'espace de 20 ou 30 lieues, depuis le Canal principal, qui, à 40 lieues de l'embouchure, conserve encore un demi-mille de largeur, ayant assez d'eau pour de gros vaisseaux pendant tout le trajet; & son cours paisible, en baignant un agréable pays, offre toujours, en descendant, une navigation facile & sûre, jusque tout près de son embouchure. Mais on trouve là des bancs de sable qui ne présentent plus qu'un boyau fort étroit, à la portée d'un coup de pistolet, où il n'est possible de passer que quand la mer est haute. Dans tous les autres tems, il y a une chute rapide qui, dans les basses eaux, est de plus de 20 pieds. En traversant ce détroit, il faut avoir grand soin de gagner toujours la droite, sans pendant ainsi qu'ils traversent le pays sur cette riviere, depuis la baye de Fundi, jusqu'à Quebec la capitale du Canada.

cépendant approcher de trop près du bord, que des rochers environnent de toutes parts. A l'embouchure de la riviere se trouve une île, près de laquelle on voit un fort, avec deux ou trois habitations. Le Fort commande le port, qui est si étroit, qu'à peine trois vaisseaux y peuvent être à leur aise. A la distance d'environ 30 milles, en remontant, est un village qu'on appelle Jemset, autrefois habité par les François. En remontant un peu plus haut, on en trouve encore un autre, à peu près dans la même distance, où ils avoient un bon fort appelé Neroat, où le Gouverneur, pendant la guerre qui suivit la révolution, fut obligé de faire sa résidence. Mais après la paix de Rîsvvick, en s'en retournant au Port-Royal, ils abandonnerent ces villages aux Indiens. Les montagnes qui paroissent au loin, laissent une campagne assez vaste de chaque côté de

la riviere, qui par cette raison le débordé fort aisément.

A une petite portée de canon ou environ, du boyau dont j'ai déjà parlé, en remontant la riviere, le banc forme en s'ouvrant une crique ou petite baye de près de 400 pas de circuit, au milieu de laquelle on appercevoit quelquefois un grand arbre flottant, qui, malgré toute la violence du flux & des débordemens, ne changeoit jamais de place, & sembloit seulement, en se tenant toujours droit, tourner sur sa racine, comme sur un pivot. Il est certain, quoiqu'il en soit, que les Indiens lui rendoient une espèce de culte superstitieux. Ils y attachoient tout autour des peaux de castor & d'autres animaux; & s'il arrivoit que cet arbre s'enfonçât dans l'eau, & ne s'offrît plus à leurs yeux, en bordant la riviere dans leurs canots, c'étoit pour eux un mauvais présage.

Sur le rapport des Indiens, M. de Latour, dont nous aurons occasion de parler dans le cours de cet Ouvrage, s'y transporta dans sa chaloupe à douze rames, & remontant jusqu'à l'endroit où cet arbre étoit fixé, il y fit attacher un cable, & tâcha vainement avec son équipage de l'en arracher : le tronc miraculeux, immobile contre tous leurs efforts, ne pût jamais être ébranlé de sa place, quoique le courant de la riviere augmentât les forces de la chaloupe.

J'avoue que cette histoire a tout l'air d'une fable : mais outre que ce phénomène, s'il y reste quelque chose de vrai, après l'avoir dépouillé de toutes les circonstances que la superstition y a ajoutées, peut être aisément expliqué d'une manière naturelle, il sert du moins à nous faire connoître les sentimens des sauvages, & nous fournit un exemple remarquable de la complaisance artificieuse des Fran-

çais pour le penchant de ces Peuples ; & à cet égard j'espère que le Lecteur ne regardera pas cette particularité comme étrangere à mon sujet.

Depuis la riviere de St Jean , dans l'espace de 40 lieues en descendant la baye , le rivage du côté du Nord est bordé de montagnes , couvert de rochers , rempli de précipices , & le flux & reflux naturellement rapides , se trouvant encore resserrés dans un canal plus étroit au bras Chignitou , y rendent la navigation incommode & dangereuse , en se précipitant avec un bruit terrible , comme un torrent impétueux. C'est ce qui fait que cette côte est presque inhabitée , & que la partie intérieure nous en est peu connue , quoiqu'il y ait cependant trois rivieres navigables , & plusieurs autres petites qui ne le sont pas.

La baye , en s'élargissant à son extrémité , forme une ouverture

qu'on appelle le bassin de Chignitou ou le beau bassin, parce qu'elle a quelque ressemblance avec le bassin ou le réservoir d'une fontaine : à l'extrémité de ce bassin du côté du Nord, est situé Chidapouchi, sur le bord d'une rivière navigable du même nom. Cette ville, la dernière de cette Province, dans la division occidentale, est assez considérable. Elle contient 60 ou 70 familles, qui vivent principalement de la pêche & de la chasse.

La côte de l'Isthme, depuis Chidapouchi, est toute habitée dans une chaîne de villages qui va jusqu'à la rivière de Chignitou, dont le lit est fort étroit, mais profond. Sur la côte septentrionale de ce canal, environ à deux lieues de son embouchure, est la ville de ce nom, qui forme la frontière de la division méridionale, ou la presqu'isle, dont l'Isthme n'a pas dans cet endroit plus de deux lieues de largeur. Chignitou est une grande ville : on y compte environ 200 familles. L'air

y est très-bon, ayant à l'Oueft une étendue immense de belles prairies, qui se trouvant entremêlées de petits villages placés au bord de plusieurs rivières navigables, en rendent la situation très-agréable. Tout autour de l'extrémité de la baye, sur les bords méridionaux, font de vastes marais : ce qui fait que cette partie est plus peuplée que celle du Nord.

A 50 milles de là, au Sud-Oueft, se trouve la ville & paroisse de Cabeguit, à l'entrée des établissemens des François, qui se sont répandus sur toute cette partie de la presqu'île, dans l'espace de quelques lieues, tout autour de la Baye des mines jusqu'à la ville de ce nom. Ces peuples qui se sont toujours regardés comme indépendans de la Couronne de la Grande Bretagne, & qui vivent dans l'espérance de voir encore une fois la France en possession de ce pays, se sont continuellement servis de cette

place, selon les occasions, comme d'une porte de derrière, pour entretenir une correspondance secrète avec leurs compatriotes du Canada & du Cap Breton; & afin de faciliter une communication si utile & si nécessaire pour eux, ils ont pratiqué un chemin de 50 milles à travers les terres, jusqu'à Tatamegouche sur la côte orientale.

Les mines sont environ à 50 milles de Cabeguit au Sud-Ouest. C'est, par rapport au nombre des habitans, la principale ville du pays. Avec celles des villages & des fermes qui sont à huit ou dix milles aux environs, & qui sont de la dépendance, on y compte jusqu'à 400 maisons; & comme tous ceux qui descendent d'une même race, y vivent toujours ensemble, il n'est pas rare d'y trouver trois ou quatre familles sous un même toit. Si l'on compte ensuite par proportion, trois familles dans chaque maison, & cinq personnes dans chaque fa-

mille, le nombre des habitans monte en tout à six mille.

La commodité des marais, qui contiennent près d'un million d'acres, détermina les François à s'établir par préférence de ce côté. Ils n'y avoient ni arbres à abattre, ni marais à sécher; & l'expérience leur apprit bientôt que le terroir en étoit riche, & qu'outre qu'il n'avoit besoin ni de marne, ni de fumier, il étoit très-facile à cultiver.

Ils observerent qu'ils n'étoient sujets aux inondations que dans les marées des pleines lunes, & que par conséquent il ne seroit pas difficile de contenir la mer, en y élevant des chaussées de gazons secs & de terres de marais, qui s'affermissoient dans très-peu de tems, parce que cette terre étoit pour les gazons une espèce de mortier. Ces chaussées se couvrant bientôt de verdure, servoient de chemin au fermier pour aller dans les terres.

Ces marais joignant le pied des

montagnes, en reçoivent par ce moyen tout le limon que le courant des rivières leur apporte dans les inondations. Ce limon engraisse si prodigieusement la terre, que sans presque la cultiver, toute la campagne se couvre de riches moissons la seconde année de l'écoulement des eaux, & produit les années d'après non-seulement les foins d'Ecosse, mais encore toute autre espèce de pâturage.

Ainsi le Fermier trouve dans ces marais du bled & des pâturages en abondance ; & un petit coin de montagne lui fournit des légumes & tout ce qu'on peut recueillir dans un jardin. Mais d'un autre côté, il est aisé de voir que des biens de cette nature ont de grands disadvantages. Leurs digues sont continuellement en danger d'être emportées ou par des inondations, qu'il ne leur est pas possible de prévoir, ou par une multitude d'autres accidens ; & toutes les fois que
cela

cela leur arrive, c'est un malheur qu'ils ressentent cruellement; car sans parler de toutes les autres pertes, la terre y est alors deux ou trois ans sans rien produire.

Quoi qu'il en soit de ces événements, nous en retirons un très-grand avantage par rapport à ces Peuples, puisque la peur qu'ils en ont perpétuellement (7), est peut-être la seule ou du moins la principale raison qui les ait retenus jusqu'à présent dans l'obéissance des Anglais.

Près de la ville est une forteresse bâtie de pierre, qu'on appelle pour cela le château de pierre. Elle est

(7) La crainte où les Anglais retiennent les François établis dans ces cantons, est une vexation. Toute la partie du Sud-Est de la Péninsule, en tirant une ligne depuis Canceau jusqu'au Port-Royal, appartient à la France, & est occupée par les François, quoiqu'en attendant la décision des limites, ils obéissent aux Gouverneurs Anglais.

située sur une éminence qui commande la ville ; en sorte qu'elle est à l'abri d'un coup de main , sans presque avoir de fortification.

La ville est située au midi de la baie qui porte son nom , près du bras étroit ou de la petite baie qu'elle y forme , en avançant d'environ 15 milles dans la terre où elle est terminée par le village de Pigiguit , habité par les Indiens. Au moyen d'un partage , ils passent jusqu'au port qui se trouve vis-à-vis de là , près de la Héve sur la côte méridionale : ils vont également , avec le secours d'un portage , d'un autre bras de cette baie au Cap Ste Marie , sur la même côte , à peu de distance de Canceau. J'ai déjà parlé de la route de Cabeguit , à l'extrémité de la Baye jusqu'à Tattamegonche sur la côte orientale. On y trouve un beau chemin par eau jusqu'à la rivière de St Jean , sur la côte de la division occidentale en traversant la baie de Fundi.

De sorte qu'on communique aisément de cet endroit à toutes les trois côtes de la Province ; mais enfin ces établissemens au milieu des marais sont fort incommodes , à cause des brouillards , & ne sont pas à beaucoup près aussi sains que ceux des autres cantons du pays.

La Baye des mines a environ 16 lieues de longueur , & au milieu où la ville est située , elle a 4 lieues de largeur ; mais ayant la forme d'une ovale étroite , son entrée , ou cap des mines , n'est pas large d'une lieue. On prétend que la découverte de quelques mines qu'on fit autrefois aux environs de cette baye , lui en a fait donner le nom.

A 70. milles des mines ou environ , au Sud-Ouest , est Anapolis Royal , la Métropole de la Province. Toute cette ville ne consiste que dans une forteresse , défendue par trois compagnies Anglaises & par quelques troupes auxiliaires de

la Nouvelle Angleterre. Elle est située à environ 50 milles de l'embouchure de la rivière qui porte son nom, où le rivage est élevé de plus de 60 pieds au dessus du niveau de l'eau; le Fort est une espèce de tour carrée, bâtie en pierre, qui a quatre bastions, avec 40 pièces de canon. Les remparts en sont de terre, soutenue du côté du fossé par de gros pilotis. On y a établi une batterie qui commande la rivière. On n'a d'ailleurs rien à craindre de ce côté du canon des vaisseaux ennemis, parce que la marée y est trop rapide pour y pouvoir amarrer à la distance qu'il faudroit. Ce fort est de niveau du côté de la terre avec la campagne, & par conséquent plus exposé de ce côté. Il y a outre cela quelques endroits par où l'on y pourroit aisément mettre le feu avec des bombes, toutes les barraques & les magasins étant de bois, à l'exception du magasin à poudre qui est de pierre, & qui malgré

cela, est à peine à l'épreuve de la bombe.

La riviere a son cours en droite ligne, du côté de l'orient jusqu'au près des mines. Elle est navigable pour de gros bâtimens, l'espace de 30 milles en pénétrant dans le pays habité des deux côtés par les François, qui y sont établis dans plusieurs villages charmans, au milieu des prairies qui bordent les deux rivages. On y compte jusqu'à 300 familles, que le voisinage de la garnison retient dans le devoir, sans oser ni troubler la paix, ni faire paroître cet esprit d'indépendance & de révolte qui regne parmi le reste de leurs compatriotes établis dans ces Parties.

Le port est situé à l'Ouest, à 5 milles de la ville. La beauté, la sûreté & la pente insensible de ses bords lui ont fait donner le nom de bassin d'Anapolis qui le distingue ordinairement. Ce bassin a environ une lieue & demie de lon-

gueur, & près d'une lieue de largeur. Il est à l'abri de la tempête, & a presque par-tout de bons mouillages depuis 5 jusqu'à 20 brasses, tant en descendant qu'en remontant la riviere jusqu'au Fort. La route que doivent tenir les vaisseaux pour y arriver, est au nord du bassin, parce que la petite isle, qu'on appelle isle des Chèvres, qui est située à l'embouchure de la riviere, est si rapprochée du rivage opposé, que le passage du côté du Sud est presque impraticable; ce qui l'a fait appeller le passage des Sots. Tout auprès, au midi se trouve un banc de sable ou un bas fond, qui a deux milles de longueur & un demi-mille de largeur; & c'est de ce côté plein de rochers & de montagnes que deux petites rivieres vont se décharger dans le bassin. Au Sud-Ouest est une petite baye un peu large, d'où les Indiens avec un portage d'environ trois milles, pénètrent au fond de la

baye de Ste Marie, qui commence sur la côte occidentale de la Péninsule.

Le passage pour entrer dans ce beau bassin, au Nord-Ouest, est quelquefois appelé le canal de St Georges. C'est un boyau très-dangereux, d'environ un mille de longueur, & un demi-mille de largeur, dans lequel le flux entrant avec une effroyable rapidité entre des rochers qui bordent les deux rivages, déconcerte quelquefois le Pilote le plus habile & le plus attentif, surtout lorsqu'il est surpris dans des tournans d'eau, causés par le reflux, pendant le tems des brouillards qui sont fréquens dans ce pays-là.

Depuis le détroit d'Anapolis, la côte méridionale de la baye de Fundi s'étend à 15 lieues au Nord-Ouest de la Péninsule, jusqu'au Cap Ste Marie. Ce Cap forme à l'Orient, l'entrée de la baye de ce nom, dont j'ai déjà parlé. On trou-

ve deux petites rivières & quelques havres de peu de conséquence, avant d'arriver à la grande rivière de Paboncou, où les Indiens ont un village de ce nom près de son embouchure sur la rive septentrionale.

A trois degrés du Sud de Paboncou & à vingt-cinq du cap Ste Marie, est la Cap de sable, à la pointe du Sud-Ouest de la presqu'île. Ce Cap est fort connu des habitans de la Nouvelle Angleterre, que la pêche y attire deux ou trois fois l'année. Elle y est en effet très-commode à cause d'un banc de sable voisin où les pêcheurs peuvent ensaliner leur poisson, & de quelques petites îles aux environs, où ils font leur résidence pendant la saison de la pêche. Mais le port est mal défendu : il est exposé à la tempête, & l'entrée en est dangereuse par rapport aux rochers. Derrière l'île qui forme le Cap, on voit dans le continent les ruines d'un

Fort que les François appelloient autrefois le Fort Latour; cette place étoit forte & en état de faire une vigoureuse résistance. Le voisinage de la côte est rempli de rochers, & n'offre rien aux yeux qui invite à s'y établir.

A 30 lieues, au Sud-Est du Cap de fable, est le port de la Héve sur le rivage méridional. L'entrée en est formée, à l'Ouest, par la pointe d'une isle appelée l'Isle ronde, & à l'Est, par le promontoire d'une presqu'isle fort étroite, qui n'a pas un quart de lieue de largeur. Dès l'entrée, ce port se retrecit vers l'Ouest, n'ayant qu'une demi-lieue de largeur sur une de longueur. Cette espèce de fer à cheval y met les vaisseaux à l'abri des vents & des orages. Ils y ont d'ailleurs un bon mouillage par-tout, depuis 4 jusqu'à 20 brasses.

La riviere de la Héve est située au Nord. Son lit qui n'a qu'un quart de mille de largeur, a assez

d'eau pour porter de gros vaisseaux vers le Nord-Ouest, jusqu'à 12 milles dans l'intérieur du pays. Le fort est construit près de l'embouchure de la rivière, sur une pointe de terre qu'elle a formée par son courant. Les Sauvages y ont quelques habitations dans le voisinage, où l'on voit un magnifique bassin d'eau fraîche. De l'autre côté de la rivière, à l'opposite, on trouve un lit curieux de belles huîtres, qui sont les meilleures du pays par leur goût. Non loin de là, en avançant du côté du Nord, coule encore une petite rivière, sur laquelle les Sauvages vont jusqu'au port de Mirliguèche, peu considérable en lui-même, mais d'ailleurs très-commode à quelques lieues de la Héve. Le Port de la Héve passe généralement pour le meilleur de la Province. Il paroît d'une défense aisée, par la description de son entrée; & le terroir des environs est le plus riche qui soit dans tous ces cantons.

Le Havre ou la baye de Chibouctou qui se prétend avec raison l'émule de la Héve, n'en est éloigné que d'environ 17 lieues, à l'Est de la Héve. Sa situation en est plus avantageuse, parce qu'étant plus avancé dans l'intérieur du pays, la communication avec les autres établissemens en est en tout plus facile. S'il est inférieur à la Héve en quelque chose, c'est seulement en ce qu'il est plus exposé aux tempêtes, & qu'il est moins aisé d'en défendre l'entrée; mais le terroir y est très-riche, & tous ses environs sont susceptibles d'excellentes habitations, soit sur les hauteurs ou dans le plat pays.

Le Cap Canceau est formé par une petite isle située à la pointe méridionale de la presqu'isle. Le port composé d'une baye avec deux criques, n'a qu'environ trois lieues de longueur. L'entrée de la baye est pleine de rochers, & exposée à la tempête; mais on peut jeter l'an-

cre avec sûreté dans les criques, formées par quatre isles, dont la plus longue qui a quatre lieues de circuit, est placée au milieu des trois autres. Ce Havre est inférieur de beaucoup aux deux dont je viens de parler; mais la situation en est plus commode pour la pêche que celle d'aucun autre de la côte, sur-tout depuis les augmentations qu'on y a faites. Il n'y a qu'un petit nombre d'habitans qui négligent l'agriculture, pour s'occuper uniquement à la pêche; & depuis plus de trente ans qu'ils y sont établis, toutes leurs améliorations se réduisent à quelques jardins potagers.

Les Anglais l'ont toujours regardé après Anapolis, comme un port de la plus grande importance, à cause de son voisinage de l'isle du Cap-Breton, il n'y a qu'environ neuf lieues jusqu'au port Toulouze, & que vingt tout au plus jusqu'à Louisbourg, situés tous

deux dans cette isle. On y avoit autrefois bâti une forteresse avec une garnison pour défendre le port.

Chedaboutou ou le Havre de Milfort, est situé au Nord, à huit lieues du Cap ou environ. C'est un port plus grand qu'aucun de ceux dont nous avons déjà parlé. Il a trois lieues de largeur de l'Est à l'Ouest, à son entrée, d'où il s'étend l'espace de six lieues en droite ligne jusqu'au fond de la baye. Au milieu est bâti le Fort, capable autrefois d'une assez grande résistance, se trouvant situé sur une presqu'isle formée par deux rivières. On peut mouiller dans toutes les deux en sûreté, mais principalement dans celle qui est au Septentrion, où les vaisseaux peuvent être à l'ancre, depuis six jusqu'à douze brasses d'eau l'espace d'une lieue en remontant le canal, beaucoup plus sûrement que dans la grande baye, qui est très-ouverte & très-exposée.

La ville qui est fort peuplée, est sur la rive occidentale de cette dernière rivière, assez près du Fort pour en être commandée du côté du midi. Une rivière qu'on appelle la rivière des Saumons, par rapport à l'abondance de ce poisson qu'on y pêche, coule dans l'intérieur du pays, à peu de distance de l'extrémité de la baie. Son lit va jusqu'à quelques lieues du Cap Canceau. Depuis cet endroit la côte est escarpée & couverte de rochers, en sorte qu'il n'est pas possible de la cultiver. La côte méridionale de la baie, en descendant jusqu'auprès de la rivière des Saumons, n'est pas plus favorable; mais depuis cette rivière, tous les environs sont des plaines fertiles; & le fond de la baie par cette raison l'emporte de beaucoup sur le Cap pour y faire des établissemens.

Le Nord de l'entrée de Chedabouctou forme l'Ouest du détroit de Canceau, qui n'est qu'un boyau

retréci d'une lieue de largeur & de quatre de longueur, qui font toute la distance qu'il y a entre cette partie de la Nouvelle Ecosse & l'isle du Cap Breton. Ce passage étroit conduit au golfe de Saint-Laurent, qui baigne le rivage oriental de la Province.

Sur cette côte, à environ quatre lieues du détroit on voit le petit havre d'Artigoniche, où un canot peut amarer en sûreté; c'est ce qui a déterminé les Indiens à y faire des habitations du côté du Nord, peu éloignées du Cap Saint-Louis, d'où la campagne s'étend de douze lieues au Nord-Ouest jusqu'à l'isle de Poictou, qui est à l'embouchure de la Baye de Port-Epis; ce port est grand & commode, & peu inférieur, s'il l'est même du tout, à celui de Tatamegouche, quoique celui-ci soit plus connu, à cause de la correspondance qu'entretiennent par-là les François établis sur la presqu'isle avec Louisbourg

& les Colonies qui sont à l'embouchure de la riviere du Canada, comme nous l'avons dit plus haut.

Au Nord-Ouest de Tatamegouche, dans l'éloignement de 8 lieues, est située la Baye Verte dont j'ai déjà parlé. Elle aboutit à une crique qui sortant de l'extrémité de la baye de Fundi, forme entr'elles l'Isthme de la péninsule, ou de la division méridionale de la Nouvelle Ecosse.

Il y a plusieurs beaux Ports & plusieurs belles rivieres sur la côte de la division orientale de la Province. La riviere de Ristigouchi mérite un détail particulier, elle se partage en beaucoup de bras, sur une grande partie de cette division jusques tout auprès de la riviere de Saint-Jean, sur la division occidentale, à environ dix lieues de la Baye Verte; cette riviere n'est guère inférieure à celle de Saint-Jean.

A environ dix lieues de distance
de

de Ristigouchi, au Nord, est l'isle de Miscou, qui a environ huit lieues de circonférence, avec un très-bon Port. Un banc de sable qui se trouve du côté du golfe, y attire tous les ans les Français, qui y habitent dans une cabane, & y cultivent la quantité de terre qui leur est nécessaire pour recueillir des légumes pendant la saison : après quoi ils retournent en France aux approches de l'hiver. A une petite distance de cette isle, il sort de la mer une source d'eau fraîche, qui s'éleve à une hauteur considérable.

Les Missionnaires se sont quelquefois arrêtés dans cette isle; mais avec si peu de succès, qu'un d'entr'eux, après y avoir travaillé pendant vingt ans avec le plus grand zèle, n'y laissa, en mourant, pour tout fruit de son ministère, qu'un petit Sauvage qu'il avoit baptisé.

L'isle de Miscou est située près de l'entrée de la baye des Espa-

gnols (8), ainsi appelée de quelques Espagnols qui y étoient venus chercher des mines d'or & d'argent. Ces Espagnols, après quelques tentatives inutiles, s'en étant retournés en criant *aca nada*, c'est-à-dire il n'y a rien ici; cette circonstance a été, selon quelques-uns, l'origine du nom du Canada.

Il y a sept lieues de la Baye des Espagnols au Cap Gaspé ou Gaspéche, qui est à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, & qui borne la Nouvelle Ecosse de ce côté.

Il faut avouer que les Anglais n'ont pas fait assez d'attention à cette partie de la côte, quoiqu'elle soit aussi abondante en poisson de toute espèce, qu'aucune autre de la province.

Il est pourtant très-certain que la côte méridionale, outre le Cap de Sable & le Cap Canceau, est préférable à bien des égards; c'est

(8) Appellée depuis Baye de chaleur.

la plus voisine du Royaume qui lui a donné l'être. Elle confine à la Province orientale de la Nouvelle Angleterre, & il y a plusieurs belles rivières, & des ports commodes, outre ceux que nous avons déjà vus, tels que le port Rasoir, le port Rossignol, le Havre Prospect, celui de Sainte Marie, & bien d'autres dont le détail seroit ennuyeux. Il est plus à propos de remarquer qu'à une distance raisonnable de cette côte, on trouve quatre ou cinq bancs de sable qui forment une chaîne d'une extrémité à l'autre. L'isle de Sable qui est également à l'opposite du Cap Canceau, en est fort peu éloignée, & a un banc de sable particulier. En réfléchissant à la prodigieuse quantité de morue que l'océan rassemble dans ces cantons, il semble que la nature ait destiné cette partie du monde pour cette espèce de pêche.

Mais quoique les avantages qu'on y peut retirer de la pêche

soient seuls suffisans pour déterminer à peupler ce pays, il y a d'ailleurs d'autres motifs qui démontrent la nécessité absolue de ne pas tarder long-tems à y faire des établissemens. Mais on ne scauroit bien connoître toute l'importance de la Nouvelle Ecosse pour la Grande Bretagne, sans entrer dans le détail du rapport qu'elle a avec les intérêts & les vûes de la France.

Pour traiter cette matière avec clarté, il est indispensable de faire une courte narration de ce qui s'est passé dans cette Province depuis sa découverte jusqu'à présent. On y verra que la France, qui ne met d'autre borne à son ambition (9)

(9) Il est bien singulier que les Anglois accusent la France d'ambition à l'occasion de la Nouvelle Ecosse, eux qui poussent leurs prétentions à l'égard de ce pays jusqu'à l'excès le plus ridicule, non seulement sans la moindre apparence de titre, mais encore contre la teneur formelle de tous les traités, contre le té-

que l'impuissance de la seconder, a mis sans cesse en usage pendant près de 150 ans la force & l'artifice pour arracher ce pays des mains des Anglais, & s'en assurer la possession.

La premiere (10) découverte de moignage des Historiens, des cartes & de toutes les pièces qu'ils produisent eux-mêmes pour appuyer leurs prétendus droits.

(10) Cet exposé est faux. De tems immémorial, les Diepois, les Malouins, les Rochelois, les Mariniers du Havre-de-Grace & de Honfleur exercent la pêche de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve. Voyez là-dessus Postel, Wytflieët, l'Escarbot, &c. On passe ici sous silence les trois expéditions de Vorrassan, faites en 1522, 1523 & 1524 sous François I. quoique la couronne de France puisse faire valoir en sa faveur la découverte de ce Capitaine avec beaucoup plus de fondement que les Anglais ne peuvent faire celle de Cabot; c'est ainsi que tous les Historiens nomment ce Voyageur que l'Auteur appelle Gabato. Cabot n'étoit point à la solde des An-

cette partie du Monde fut faite par un Vénitien appelé Jean Gabato, qu'Henri VII y envoya à ce dessein en 1497, sur un vaisseau qu'il lui fit équiper.

Peu d'années après les Français profiterent de la découverte de Gabato, commencerent à pêcher sur le grand banc de Terre-Neuve, & en 1534 Jacques Cartier de Saint Malo reçut ordre de l'Amiral de France de partir pour ce pays. En conséquence ce Capitaine mit à la voile avec tous les vaisseaux de sa flote, après avoir reçu la bénédiction du Pape par le ministère de son Légat. Arrivé au Cap de Bonne-Ville du côté de Terre-Neuve, il traversa le Golfe de Saint Laurent, & étant entré dans la grande riviere du Canada

glais, & n'agissoit que pour son compte, au lieu que Vorassan étoit payé par François I. Au surplus, ni l'un ni l'autre n'ont ni fait, ni tenté de faire des établissemens.

par son embouchure, il y débarqua son équipage sur la rive septentrionale, où il contruisit un Fort (11).

Ensuite il remonta la riviere, & pénétra dans l'intérieur du pays jusqu'à Montréal, où il trouva une grande ville habitée par les Indiens, qui y étoient couverts de peaux de castor & d'autres riches fourrures; ce qui fixa son attention. Il observa en même tems que ces peuples étoient extrêmement superstitieux, & croyoient beaucoup aux sortilèges; & comme il étoit lui-même très-bon Catholique, leurs dispositions qui s'accordoient parfaitement avec son humeur, lui servirent à s'insinuer sur le champ dans toute leur estime & dans toute leur confiance, en leur présen-

(11) Le Doyen Swift remarque malignement que dans l'établissement des Colonies, les Français commencent par bâtir un Fort, les Espagnols une Eglise, & les Anglais un cabaret à biere.

tant beaucoup de Rosaires & d'*Agnus Dei*, qu'il leur assura, foi de Chrétien, être autant de charmes sacrés qui guériroient infailliblement toutes leurs maladies. Après s'être ainsi familiarisé avec eux, il entra en négociation de leurs fourrures, dont il chargea promptement ses vaisseaux pour repasser en France.

A la vûe de cette cargaison, ses concitoyens de St Malo sentirent aisément l'avantage du commerce des fourrures. Ils y voyoient trop d'intérêt pour ne le pas cultiver avec la dernière vivacité; & comme la route qui mene au fleuve Saint-Laurent est près de l'Acadie ou Nouvelle Ecosse, il arrivoit quelquefois que les vaisseaux étoient poussés sur cette côte.

Ainsi les Français parvinrent par degrés dans l'espace de près de trente ans à avoir quelque connoissance de ce pays, & en l'année

1604 (12) Pierre Gueft, Sieur de Monts, de St Malo, Gentilhomme de la Chambre d'Henri IV. ayant formé le projet d'y aller avec quelques Négocians de St Malo, de la Rochelle, du Havre-de-Grace & d'autres ports qu'il s'étoit affocié pour l'exécuter, le Roi lui accorda un brevet fort étendu, qui le faisoit Amiral & Lieutenant-Général de toute cette partie de l'Amérique feptentrionale, avec des Lettres patentes exclusives pour la pêche & pour le commerce des fourrures.

Muni de tout le pouvoir & de toute l'autorité que son Maître pouvoit lui donner dans ce pays, il s'embarqua pour l'Acadie, suivi de quatre vaisseaux. A son arrivée, il erra long-tems sur la côte, sans trouver à s'y établir à son gré. Le premier endroit où il relâcha, fut le port Rossignol. C'étoit le nom du

(12) Les Lettres-Patentes de M. de Monts sont de 1603.

Capitaine d'un vaisseau qu'il y trouva commerçant ; & après avoir confisqué son vaisseau & la cargaison, en vertu de ses lettres patentes, il ne lui laissa que la triste satisfaction de donner son nom à ce port. Il alla ensuite au port Mouton qu'il appella ainsi à cause d'un Mouton qui s'y étoit noyé. Sans faire aucun séjour dans l'un ni l'autre de ces endroits, il passa l'île de Sainte-Croix où il débarqua son monde, dans l'intention de s'y établir ; mais trouvant ce lieu trop petit pour fournir à son équipage toutes les choses dont il auroit besoin, il s'embarqua encore une fois, & le hazard le conduisit enfin au Port-Royal. Là enchanté de la beauté & de la commodité de son bassin, & remarquant que la campagne étoit de niveau avec le bord de la rivière, & que le terroir y étoit fertile, il se détermina à s'y fixer ; en conséquence arborant l'étendart Français, il prit possession du pays au

nom du Roi son Maître, & ce fut en son honneur qu'il lui donna le nom de Port-Royal. Cela fait, il bâtit un Fort & fit quelques autres ouvrages nécessaires; & tout de suite il entama avec les naturels du Pays un commerce de fourrures, dont le succès répondit à ses hautes espérances.

Il faut remarquer que dans tout ce procédé (13), les Français n'eu-

(13) Les Anglais, comme je l'ai déjà remarqué, ne sauroient fonder aucun droit sur la découverte de Cabot. Il n'avoit pour but dans son voyage que de chercher un passage aux Indes Orientales par le Nord-Ouest, & non de nouvelles terres. Il n'a fait que reconnaître les côtes de l'Amérique en les rangeant. Qui croira que voir une terre suffit pour en devenir propriétaire? Les Anglais qui adoptent ce système à notre égard, sont bien éloignés de s'y conformer quand il est question des Espagnols. Ils leur ont contesté jusques dans ce siècle le droit exclusif de s'établir dans des pays dont la première découverte a été faite par des

60 HISTOIRE GÉOGRAPH.
rent aucun égard au droit que les
Anglais reclamoient dans ce Pays;

Navigateurs Espagnols, & que l'Espagne
possede depuis plus de deux siècles. Leur
propre conduite est donc un témoignage
qui dépose contre les prétentions qu'ils
veulent faire valoir en vertu du voyage
de Cabot. Mais quand dans tous les tems
ils auroient été fidèles à leur système,
qu'en résulteroit-il ? Selon toutes les loix,
ce n'est pas la priorité de la découverte,
c'est la priorité d'occupation qui donne
le droit de propriété. Or la prise de
possession des pays en question par Car-
tier en 1534, possession qui a toujours
continué depuis, est antérieure à ce qu'on
allégué du Chevalier Gilbert Humphry
en 1583 ; & l'établissement solide des
Français sous M. de Monts dans cette par-
tie de l'Amérique, a précédé l'établisse-
ment solide des Anglais dans la même
partie. D'ailleurs la prise de possession de
Humphry n'a pû donner aux Anglais au-
cun droit sur Terre-Neuve, soit parce
qu'elle n'a été précédée ni suivie d'aucun
établissement, soit parce que, suivant le
récit des Anglais même, il y trouva des
Français qu'il n'avoit nul droit de dépo-
seder, la paix regnant alors entre la France
& l'Angleterre.

droit originaire en vertu de la première découverte de l'Amerique septentrionale sous le regne d'Henri VII. confirmé depuis en 1583 par le droit de premier occupant de cette partie en particulier ; car le Chevalier Gilbert Humphry, en vertu d'une concession de Terre-Neuve qu'il obtint de la Reine Elisabeth à la sollicitation de Walsingham, ayant d'abord pris possession de cette isle, & y ayant établi la pêche de la morue, passa sur la côte qu'on appelle aujourd'hui la Nouvelle Ecosse, où il mourut après deux ans de séjour (14).

D'ailleurs les Anglais occupés des établissemens qu'ils faisoient dans la Virginie, se contentant

(14) On n'a jamais donné aucune preuve du prétendu séjour de deux ans de Gilbert Humphry sur cette côte; mais quand on en rapporteroit, il n'en seroit pas moins vrai que M. de Monts trouva le pays vacant, & qu'il s'y établit sans aucune sorte de dispute ni d'opposition.

d'être en possession de la pêche sur la côte méridionale, firent peu d'attention à ce qui se passoit sur le continent au Port-Royal, où M. de Monts trafiqua très-heureusement pendant l'été, & repassa en France à l'automne avec les vaisseaux richement chargés.

Mais, en arrivant, il trouva bien du changement à la Cour dans l'état de les affaires ; car les Commerçans particuliers avoient déjà fait & faisoient encore de si fortes représentations sur le tort que ses lettres patentes exclusives leur faisoient, qu'ils parvinrent enfin à les faire révoquer. Pendant qu'on agissoit à la Cour contre lui, il vendit ses droits sur le Port-Royal à un des Volontaires qui l'avoient accompagné dans son expédition, dont le nom étoit Poutrincourt. Celui-ci ayant fait confirmer son titre par de nouvelles Lettres patentes du Roi, s'embarqua & prit possession de son nouveau domaine.

Ce Gentilhomme qui n'avoit à cœur que sa fortune, s'appliqua plus à pousser le commerce avec vigueur, qu'à faire un établissement ferme & durable dans le pays. Il eut soin de labourer & d'ensemencer assez de terrain pour fournir des provisions à la Colonie; mais il négligea totalement de pourvoir à sa sûreté & à sa défense par la construction d'un Fort. Il est vrai qu'il n'avoit pas beaucoup à craindre des Sauvages, qui trouvant au contraire dans le commerce toutes les provisions de bouche qui leur étoient nécessaires, seul objet de leurs désirs, étoient bientôt traitables, & passionnés pour le commerce: ce que M. de Poutrincourt fouhaitoit uniquement à son tour. Mais la conversion des Gentils, que les Jésuites appellent le grand Ouvrage de Dieu, commençoit avec lenteur sous ce gouvernement.

M. de Monts étoit Calviniste; & quoiqu'il fût en général zélé

pour la religion, soit qu'il ignorât les sentimens des Sauvages, ou qu'il ne voulût peut-être point employer ces pieuses fraudes qui avoient si bien réüssi à Cartier, il est certain que le Christianisme ne fit point de progrès, ou n'en fit que très-peu, pendant sa résidence dans ce pays.

Quoique M. de Poutrincourt fût bon Catholique, il ne regardoit pas d'un bon œil les Missions des Jésuites. Il sçavoit fort bien que la domination & les richesses étoient les grands objets de tous les Religieux de cet Ordre; & cette disposition s'accordoit mal avec ses desseins. C'est pour cela qu'ayant été forcé malgré lui de se charger de deux de ces Missionnaires, en partant de France, il eut grand soin dès leur arrivée, de les retenir rigoureusement dans les bornes de leurs fonctions. Cette conduite ralentit si fort le zèle de ces Peres Apostoliques, qu'ils firent très-peu

peu d'impression sur les Sauvages.

Il est certain, quoi qu'il en soit, que leurs successeurs ont été beaucoup plus heureux. Ils se sont insinués par degrés si solidement dans les bonnes grâces de ces Sauvages, qu'ils ont le plus contribué, à l'infatigation des Missionnaires, à nous chasser de ce pays pendant plusieurs années. Comme j'aurai souvent occasion de parler de ces Sauvages dans le cours de cette Histoire, il est juste d'en donner ici quelque idée.

Les Indiens naturels de la presqu'île, que j'appelle la division méridionale de la Nouvelle Ecosse, prennent le nom de Souriquois; mais on comprend encore communément sous ce nom les Gaspefiens dans la division orientale, & les Achémins qui habitoient autrefois la province des Massafuchets, tous alliés avec les Abenaquois, qui habitent la division occidentale de la Nouvelle Ecosse, & qui sont les

plus sensés & les plus spirituels de ces peuples. Une autre bonne raison qui leur fait donner le même nom, c'est le peu de différence de langage, d'usages ou de mœurs qu'on trouve entr'eux. Ils sont petits, mais bien faits, lestes, légers, marchant d'une grande vitesse. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'ils ont rarement de la barbe. Ils sont néanmoins braves & guerriers.

A l'égard du mariage, la polygamie est universellement tolérée parmi eux; cependant ils usent rarement de cette liberté, à l'exception du Sagamo (15), titre qu'ils donnent à leurs Chefs. Cette dignité est élective, étroitement parlant; mais le choix tombe en général sur celui qui est à la tête de la plus nombreuse famille.

(15.) Cette réserve ne vient pas tant de leur chasteté que de leur paresse, qui les met hors d'état de faire des présents, ni de fournir à l'entretien de plus d'une femme.

Chaque ville a son Sagamo particulier, indépendamment des autres. C'est lui qui est le gardien de la jeunesse, qu'il a sous son autorité. Les jeunes gens sont obligés de lui obéir en tout, jusqu'à ce qu'ils soient mariés. Tout le fruit de leurs travaux lui appartient; & après leur mariage, quoiqu'ils aient plusieurs enfans, ils lui payent une espèce de tribut qu'il exige avec la dernière rigueur.

Chaque Sagamo décide de tous les différens & de toutes les querelles qui naissent dans tous les tems entre les familles ou les particuliers dans toute l'étendue de sa ville; & si les Parties ne peuvent point autrement s'accommoder, il les juge sur le champ selon la loi du talion, qu'on y observe à la lettre. Ce sont là des exemples de l'autorité personnelle du Sagamo. Mais dans toutes les affaires où il s'agit de l'intérêt de toute la Colonie, on ne décide rien sans un dé-

cret du Conseil général de tous les Chefs, ou des États de cette Colonie.

Les petites contestations y sont terminées sur le champ, comme dans plusieurs États bien policés. Les Parties en viennent aux mains pendant quelque tems ; après quoi elles se separent sans se faire beaucoup de mal de part ni d'autre. Les maris sont tout-à-fait cruels pour leur femmes, & dans leur fureur ils les déchirent avec la dernière inhumanité. Ils ne souffrent point les moindres remontrances ; & si quelque témoin de leurs mauvaises scènes s'avise de leur en faire : Je suis le maître dans ma maison, lui disent-ils, & je puis battre mon chien toutes les fois que cela me plaît.

Une femme surprise en adultère est souvent punie de mort. En général, les filles sont très-réservées, & ne permettent aucun badinage ni aucune liberté. Mais s'il

arrive jamais qu'aucune fasse en secret une faute, ce secret est enseveli soigneusement dans la famille, jusqu'à ce que la faute soit publique, ou que la fille devienne une prostituée: en ce cas on la chasse de la maison.

Ils aiment tendrement leurs enfans, & à la naissance d'un garçon ils donnent un festin, ce qui est pour eux un tems de grandes réjouissances. Ils en donnent un second, lorsque la premiere dent vient à lui percer; & un troisieme des plus magnifiques, à la premiere bête sauvage qu'il porte de la chasse, époque de son âge viril.

Ils sont grands guerriers, & leurs voisins les redoutent beaucoup, parce que ce sont les seuls qui osent combattre contre les Iroquois (16). Avant d'aller au combat, ils essayent leur courage con-

(16) Ce sont des Sauvages qui habitent le pays situé derrière la Nouvelle Angleterre.

tre leurs femmes dans une bataille rangée. S'il arrive qu'ils y soient vaincus, leur défaite échauffe leur courage, enforte qu'ils ne doutent point du tout de l'heureux succès de leur expédition; mais la victoire qu'ils remportent sur leurs femmes, est pour eux au contraire d'un mauvais augure. Une telle conduite, je l'avoue, semble d'abord étrange & ridicule; mais, à l'examiner serieusement, elle paroît fondée sur le bon sens & la raison. Dans le premier cas, le mari qu'anime le désespoir, n'ose retourner chez lui que vainqueur, de peur d'y recevoir une seconde fois des coups de bâton de sa femme; au lieu que dans le second cas, quelque désavantage qu'il ait eu dans le combat, il est sûr d'être bien reçu à son retour dans sa maison, dès qu'il y est le plus fort.

Leur façon de déclarer la guerre est très-expressive, malgré la simplicité naturelle. Comme c'est une

affaire publique, on la traite, comme nous l'avons déjà observé, dans un conseil général des principaux de la Colonie, qu'on assemble à ce sujet : là l'offensé explique d'abord le motif de leur assemblée, & se plaint amèrement de l'injure & du tort que lui a fait son ennemi. Levant ensuite au-dessus de sa tête une hache qu'il tient dans ses mains, il jure de venger l'affront qu'il a reçu. Alors tous les autres qui ne refusent jamais d'épouser la querelle, levent la hache comme lui, & dans cette posture ils chantent tous en chœur, aux armes, d'un ton sombre & hargneux, accompagné d'un bruit sourd que font des cailloux agités dans des calbaces, & qui les anime au combat, comme le son des tambours.

Lorsqu'un pere de famille meurt, on enleve sur le champ son corps de la cabane, qu'on brûle entièrement avec tout ce qu'elle renferme. Après quoi on coupe, on balafre

le corps en plusieurs endroits, & on en ôte les entrailles pour les faire sécher. Dès-qu'ils imaginent qu'il est assez préparé pour être à l'abri de la corruption, ils l'enterrent, & ornent le tombeau de ce qu'ils ont de plus précieux en-dans & au-dehors.

Toute leur science dans la Médecine consiste dans la connaissance de deux ou trois simples; en sorte que quand ils sont malades, la Médecine leur offre peu de secours: ils n'en attendent pas non plus beaucoup de sa part. C'est pourquoi ils s'appliquent singulièrement à prévenir les maladies, & tâchent de conserver leur santé en faisant beaucoup d'exercice, & par l'usage fréquent des bains & des sueurs.

Lorsque quelqu'un parmi eux a manqué de se noyer, & qu'il a avalé beaucoup d'eau, ils lui donnent un lavement de fumée de tabac, & le pendent à un arbre par les pieds.

L'estomac se décharge ainsi de tout le poids de l'eau qui l'étouffe.

Au reste ces peuples sont fort paresseux, sans aucune sorte de prévoyance. Ils seroient fâchés de faire la moindre provision pour une mauvaise saison ou d'autres accidens. Ils pensent qu'il leur suffit d'ensemencer la quantité de terre qu'il faut pour leur fournir du blé jusqu'à la récolte suivante; de sorte que si le blé vient à leur manquer, ils vivent misérablement & souffrent une affreuse disette au sein même de l'abondance, plutôt que de se donner la peine de chasser pour avoir de quoi se nourrir.

Cela n'exigeroit pas cependant beaucoup de fatigue; car le pays produit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie; & chaque saison peut leur fournir de quoi subsister, quand ils seroient en aussi grand nombre que dans quelque partie de l'Europe que ce soit. Rien n'est plus aisé que de conserver des

provisions pour aller jusqu'à la nouvelle saison, & de se précautionner contre les maladies, ou d'autres malheurs qui peuvent arriver.

La chasse du castor & de l'élan commence en Octobre & Novembre, & dure une bonne partie de l'hiver. En Décembre, ou plutôt dans les deux dernières lunes de l'année, un poisson appelé ponamo, que je crois une espèce de chien marin, vient frayer sur la glace, où l'on en peut prendre la quantité qu'on veut.

C'est aussi là le tems où les tortues jettent leurs œufs. Les ours, les loutres, les lièvres, & toute sorte d'oiseaux sauvages, perdrix, canards, farcelles, outardes & autres espèces enrichissent encore cette saison; & les rivières, ainsi que les lacs, sont couverts de foulques, de niais, & de toute sorte d'autres oiseaux de rivière.

En Janvier le loup marin remonte les rivières. La chair de cet ani-

mal est bonne à manger : elle n'est ni mauvaise au goût, ni mal saine. La saison la plus favorable de la chasse du caribou & des daims rouges & jaunes, est depuis le commencement de Février jusqu'au milieu de Mars.

Vers la fin de ce mois, le poisson commence à frayer, & se rassemble en si grande quantité dans les rivières, que cela est incroyable, à moins de l'avoir vû. La première espèce qui y arrive, est l'éperlan, qui est trois fois plus gros qu'en Europe. Les bords des rivières sont aussi couverts d'outardes, qui y vont faire leurs nids. Les œufs seuls de ces oiseaux sont presque suffisans pour nourrir les habitans pendant la saison, sans nuire du tout à la propagation de l'espèce.

Les chaleurs amènent bientôt l'esturgeon & le saumon; & dès lors tous les creux des rochers & des autres retraites sont remplis de nids d'oiseaux de toute espèce.

Outre cette abondance de choses comestibles, qui en se succédant l'une à l'autre, font ensemble une agréable variété, la morue est regardée comme le mets ordinaire du pays; & si ces peuples vouloient se donner la peine de cultiver la terre, & de nourrir des bestiaux & de la volaille, la pêche & la chasse ne seroient plus pour eux qu'un exercice & qu'un amusement.

On y parvient en général à une extrême vieillesse; & l'on a remarqué qu'un Sagamo, appelé Mambertou, n'y étoit mort qu'à l'âge de plus de cent ans. J'avoue qu'il n'y a rien de singulier en cela; mais il arriva sur la fin de la vie de ce Sagamo un événement plus digne de réflexion, où se développèrent les sentimens des deux Jésuites, dont j'ai déjà parlé. C'est par l'un d'eux que l'histoire a été racontée.

Ce Chef étoit nouveau Prosélyte de la Religion Chrétienne; &

L'utilité particulière dont l'exemple d'une personne aussi estimée & aussi accréditée parmi les Sauvages, pouvoit être à ces Missionnaires dans le grand ouvrage de leur ministère, lui attira de leur part des caresses extraordinaires. Peu de tems après sa conversion, ayant eu le malheur d'être attaqué d'un flux de sang fort dangereux, nos peres manifesterent dans cette occasion leurs pieux soins & leur tendresse pour lui, en le faisant transporter au Port-Royal, où il y avoit une apothicairerie & des remèdes pour le guerir. Mais le mal déconcertant tous leurs efforts, & ce Sauvage se sentant près de mourir, témoigna desirer beaucoup que son corps fût remporté dans la ville après sa mort, pour y être enseveli parmi ses ancêtres. Le Gouverneur ne balançoit point d'accorder à un homme mourant une demande si raisonnable & si naturelle; mais nos zélateurs volerent à cette nou-

velle chez le Gouverneur ; & s'élevant hautement contre l'impiété qu'il y auroit à déposer le corps sacré d'un Chrétien dans une terre profanée par les Payens , ils lui représenterent tout le scandale que cette conduite causeroit en général à la Religion , & lui déclarerent en particulier que les règles de la Sainte Eglise leur mere ne leur permettoient pas d'enterrer dans des lieux comme celui-là.

Le Gouverneur refuta sur le champ leur objection , en leur observant qu'ils n'avoient qu'à consacrer auparavant le lieu de la sépulture , selon le pouvoir qu'il sçavoit qu'ils en avoient. Cela n'est pas si aisé que vous l'imaginez , lui dirent-ils : pour préparer la terre à recevoir cette bénédiction , il en faudroit enlever tous les corps des Payens qui la souillent , à quoi nous vous assurons que Mamberton lui-même ne consentiroit jamais.

Après avoir ainsi fermé la bou-

che au Gouverneur, ils allerent voir le malade, auteur infortuné de tout cet embarras. Ils le trouverent au lit de la mort, dans un état de foiblesse & de langueur, qu'ils jugerent propre à recevoir toutes les impressions qu'ils voudroient. En conséquence ils l'étourdirent du bruit effroyable qu'ils firent retentir à ses oreilles, sur l'état dangereux de son ame, s'il ne renonçoit à une pensée aussi peu chrétienne que celle d'être enterré dans le lieu de sa naissance. Ils lui assurèrent que s'il ne réprimoit point cet injuste caprice, en consentant à être enseveli dans le cimitière des Chrétiens, il faudroit qu'ils le regardassent comme mourant hors du sein de l'Eglise, & qu'ils l'abandonnassent à la damnation éternelle. Ils finirent par le consoler, en disant qu'ils imputoient ce dessein au desordre de son cerveau, troublé par le délire, & qu'ils le regardoient comme l'effet de son

mal. Le pauvre Sagamo, étourdi par leur violence & par leur impétuosité, n'avoit aucune envie de disputer dans ces derniers momens; & souhaitant uniquement qu'on le laissât seul, pour passer tranquillement dans l'autre monde, leur dit en expirant, qu'ils sçavoient ce qu'il convenoit mieux de faire, & qu'après sa mort ils feroient de son corps ce qu'ils jugeroient à propos. Ainsi mourut le Sagamo Mamber-ton, qui vraisemblablement étoit parvenu à cette dignité par son caractère d'autmoïn, c'est-à-dire, en pratiquant presque tout le cours de sa vie tous les enchantemens diaboliques du sortilège & de la magie. N'importe, le zèle infatigable & la charité sans bornes de ces Pasteurs spirituels le firent mourir en odeur de sainteté; & les funérailles se firent avec une pompe & une magnificence qui auroient fait honneur au Gouverneur.

Tandis que ces choses se passoient
 au

au Port-Royal, la France projetta de faire de nouveaux établissemens sur la riviere de Pentagoet, à 30 lieues au Sud-Ouest de celle de Sainte-Croix. En conséquence, elle y envoya une Colonie avec plusieurs Missionnaires en 1613. Les Français n'y trouvant aucun obstacle, y débarquerent, & construisirent un Fort en débarquant. Cependant cette tentative échoua, parce que la Colonie fut entièrement détruite, avant qu'elle eût eu le tems de s'y établir solidement. Le Gouverneur de la Virginie, qui depuis bien des années avoit obtenu la concession de cette côte jusqu'au 45^e. degré de latitude septentrionale, ayant été informé par quelqu'un de son gouvernement, qui étoit en usage de pêcher dans une petite isle appelée les Monts-Déserts, près l'embouchure de cette riviere, de l'invasion de ses droits sur une côte très-importante pour ce commerce, dépêcha pour cette

cote avant la fin de l'année le Chef d'escadre Argal (17) avec trois vaisseaux de guerre ; & celui-ci brûla le Fort en arrivant, & fit la Colonie prisonniere de guerre, ainsi que les Missionnaires. De là il passa jusqu'au Port-Royal que les Français avoient abandonné à son approche, pour s'aller cacher dans les bois. Il y brûla aussi le Fort, toutes les maisons & tous les ouvrages qui y avoient été faits. Ainsi périt dans l'espace de deux heures un établissement, qui dans le cours d'un petit nombre d'années avoit coûté aux Français plus de cent

(17) L'Autent auroit dû prouver qu'Argal avoit commission du Gouverneur de la Virginie : ce qui est fort douteux. Mais quand cela seroit, il n'auroit eu aucun droit de dépouiller les Français qui n'étoient point en guerre avec les Anglais, & qui étoient établis au Port-Royal & aux environs, avant que les Anglais eussent aucun établissement dans l'Amerique septentrionale.

mille écus. Après son expédition, Argal retourna à la Virginie, & les Français au Port-Royal, où M. de Poutrincourt qui continuoit à commercer, les retrouva l'année d'après.

Il se fit peu de changement dans le pays julqu'en 1621 que le Roi Jacques I. le donna au Comte de Stirling (18) par des Lettres patentes, où ce pays est appellé la Nouvelle Écosse, nom qu'il a toujours conservé depuis. Ce Mylord ne tarda pas à y envoyer un Commissaire pour reconnoître le pays, & pour y marquer un emplacement convenable pour bâtir la maison du Gouverneur. Cet Officier visita deux petits ports sur la côte méridionale, à peu de distance du Cap de Sable. Il n'y fit aucun séjour : il repassa bientôt en Angleterre par la route de Terre-Neuve; & le Comte de Stirling ne

(18) Voyez la note premiere.

longea plus à faire aucun usage de la concession de ce pays.

Les Français profitant de cette négligence, continuèrent à commercer comme auparavant, & se répandirent insensiblement dans plusieurs cantons du pays, où ils ne trouverent aucun obstacle jusqu'à l'année 1627. Alors la bonne intelligence qui subsistoit entre les deux Couronnes (19), se trouvant interrompue par le siège de la Rochelle, un Français nommé Kirk, réfugié en Angleterre, pour s'insinuer dans les bonnes grâces de cette Cour, avertit le ministère de la foiblesse de ses compatriotes de Quebec. On lui donna pour récompense le commandement d'une escadre de cinq vaisseaux de guer-

(19) Tout ce récit est peu exact. Cependant comme il ne paroît point intéresser les droits de la France, j'ai cru pouvoir le laisser subsister. Il auroit fallu de trop longues notes pour le ramener à l'exactitude.

re, pour aller chasser les Français de tout le Canada; & comme la Nouvelle Ecosse se trouvoit comprise dans la commission, il la prit, chemin faisant, & ruina tous les établissemens des Français à l'exception d'un seul au Cap de Sable, où étoit établi un Français appelé Latour, qui y commandoit un bon fort qu'il avoit bâti.

Le pere de M. de Latour qui avoit quitté sa patrie, sous prétexte de religion, pendant le siège de la Rochelle, demouroit à Londres; & comme c'étoit un homme de beaucoup d'esprit, il trouva le secret de plaire à une des femmes d'honneur de la Reine, qu'il épousa. Sa femme employa aussi-tôt tout le crédit qu'elle avoit auprès de sa Maîtresse, pour obtenir, à son mari le titre de Baronet de la Nouvelle Ecosse: & son mari pour prix de cette faveur, s'engagea à mettre les Anglais en possession du Fort dont nous venons de parler. La

chose paroïssoit faisable ; & sur l'assurance qu'il donna d'y réussir, on équipa sur le champ deux vaisseaux de guerre avec des forces de terre proportionnées pour cette expédition ; enforte que le nouveau Baronet s'embarqua avec sa nouvelle épouse, qu'il avoit déterminée à l'accompagner dans ce voyage.

En arrivant devant le Cap de Sable, M. de Latour alla tout de suite à terre, & ayant été conduit au Fort où étoit son fils, il ouvrit la conférence par une ample relation de son crédit extraordinaire à la Cour de Londres, & s'étendit ensuite sur les grands avantages qu'il avoit lieu d'en esperer ; il ajouta qu'il étoit entierement au pouvoir de son fils de faire dans cette Cour une fortune égale à la sienne ; & pour le convaincre de la verité de ce qu'il lui disoit, il lui fit voir les marques du nouvel Ordre des Baronets, dont il lui dit qu'il avoit dessein de le faire décorer.

Il finit par avertir son fils qu'il étoit entièrement le maître de le confirmer dans le gouvernement de son Fort, au cas qu'il voulût se déclarer pour sa Majesté Britannique.

Le jeune Commandant écouta le discours de son pere avec autant d'indignation que d'étonnement; & il ne balança point un moment sur le parti qu'il devoit prendre dans cette occasion. Il répondit sur le champ à son pere qu'il se trompoit beaucoup s'il croyoit à son fils assez de lâcheté pour livrer le Fort aux ennemis de sa patrie; qu'il étoit au contraire résolu à le défendre pour le Roi son Maître jusqu'au dernier soupir de sa vie. Il lui dit qu'il sentoit parfaitement tout le prix de la dignité que le Roi d'Angleterre lui faisoit offrir, mais en même tems qu'il ne consentiroit jamais à l'acheter aux dépens de l'obéissance qu'il devoit à son Souverain. Je suis très-sûr,

ajouta-t-il en finissant, que le Roi,

que j'ai l'honneur de servir, est en état de me récompenser d'une manière à ne me laisser aucun lieu de regretter la perte où m'expose mon refus. Mais en tout événement, la satisfaction secrète d'avoir rempli mon devoir, en demeurant fidèle à mon Prince légitime, sera toujours une récompense pour moi.

Mécontent de cette réponse à laquelle il ne s'attendoit point, M. de Latour revint à bord de ses vaisseaux, d'où il écrivit à son fils dans les termes les plus tendres & les plus pressans sur la matiere dont il venoit de lui parler; mais la lettre ne produisit aucun effet. Alors M. de Latour fit entendre au Commandant, qu'il étoit en son pouvoir d'obtenir par la force ce qu'il n'avoit pas pû gagner par la douceur, & il le pria de faire attention qu'après que les troupes seroient une fois débarquées, il ne seroit plus tems pour lui de se repentir d'avoir rejetté les offres avantageu-

ses qu'il lui avoit faites. Je vous exhorte, mon fils, lui dit-il en finissant, par toute l'autorité d'un pere, ne point me réduire à la triste nécessité de vous traiter comme ennemi.

Ses menaces n'ayant pas plus de succès que ses sollicitations ni ses promesses, M. de Latour se vit obligé d'en venir aux extrémités. Il descendit ses troupes à terre, les rangea devant le Fort, & commença l'attaque. Mais quel fut leur surprise, en voyant le Commandant défendre cette place avec tant de valeur & d'opiniâtreté ! Sa résistance fut telle, que le Général qui s'étoit imaginé n'en point trouver du tout, & qui avoit cru qu'il n'avoit qu'à montrer son monde sur le rivage, voyant plusieurs de ses soldats tués sans avoir remporté aucun avantage, se rebuta de son entreprise au bout de deux jours, & proposa de lever le siège. Cette proposition ayant été acceptée dans un Conseil de guerre, M.

de Latour se trouva dans une terrible perplexité.

Il ne pouvoit pas reparoître à la Cour d'Angleterre, où il avoit répondu avec tant de confiance de la complaisance de son fils. D'un autre côté, il n'étoit pas plus vraisemblable qu'il repassât en France. Enfin le seul parti qu'il eût à prendre, & auquel il se détermina, fut d'avoir recours à son fils, & de se reposer entierement sur la bonté naturelle de son cœur.

Il lui restoit encore une autre difficulté, c'étoit de sçavoir comment il découvreroit à sa femme le dessein où il étoit : mais la nécessité triompha de la honte. Il saisit en conséquence la premiere occasion où ils se trouverent seuls, pour l'informer de l'état fâcheux de ses affaires. Le motif le plus puissant, lui dit-il, qui m'aît déterminé à entreprendre ce voyage, étoit l'assurance flatteuse où j'étois, qu'il me fourniroit l'occasion de vous faire en

Amerique un établissement heureux ; mais puisque ma mauvaise fortune a fait échouer tous ces beaux projets , je ne vous propose point de rester ici , où ma tendresse ne peut pas vous faire un sort qui soit digne de vous. Vous êtes libre , Madame , de retourner dans votre patrie pour y jouir de vos parens & de vos amis.

Madame de Latour lui répondit que le vœu qu'elle avoit fait sur l'Autel en l'épousant , avoit été sans aucune réserve de sa part , & que ce vœu seroit toute sa vie la règle de sa conduite. En quelque partie du monde que vous jugiez à propos de me conduire , ou dans quelque situation que vous y puissiez être , ajouta cette généreuse femme , je me ferai toujours un devoir d'y partager avec vous toutes les révolutions de la fortune que vous pourrez éprouver , trop heureuse si je puis vous adoucir la rigueur de votre sort , en tâchant

de soulager vos malheurs. M. de Latour charmé que sa femme prît cette résolution, & attendri par les preuves qu'elle lui donnoit d'une sincere amitié, écrivit sur le champ à son fils. Après lui avoir exposé les circonstances malheureuses où il se trouvoit, contre son attente, il le supplioit de lui permettre de passer le reste de ses jours dans l'Acadie.

Le jeune Latour recevant avec son humanité ordinaire la priere de son pere, lui fit dire que tout inexcusable qu'étoit la conduite qu'il avoit tenue à son égard, néanmoins l'idée de l'exposer à retourner en Angleterre, où, selon toutes les apparences, il ne manqueroit pas d'être pendu à son arrivée, étoit affreuse pour lui; que cette raison le faisoit consentir de tout son cœur à lui donner un asyle auprès de lui, à condition cependant, ce que le pere promit d'observer inviolablement, que ni lui

ni la femme n'entreroient jamais dans l'intérieur des remparts de son Fort, sous quelque prétexte que ce pût être. Il s'engagea au reste à ne les laisser manquer de rien, & à leur procurer toutes les douceurs qu'il étoit en état de leur faire goûter.

La condition imposée par le fils étoit un peu dure; mais le pere qui n'étoit pas en droit de s'en plaindre, l'accepta de tout son cœur. Les deux époux débarquerent avec deux femmes & deux laquais; & après avoir retiré tous leurs effets de leurs deux vaisseaux, ils les firent repartir pour l'Angleterre. Le jeune Latour eut soin de leur faire bâtir aussi promptement qu'il lui fut possible, une maison convenable, mais à quelque distance de son Fort. La situation en étoit agréable; elle étoit environnée de bonnes terres, & ils y vécurent fort longtemps.

Peu de tems après cet événe-

ment, c'est-à-dire en 1629 après la prise de la Rochelle par les Français, le Roi Charles I. consentit à rendre aux Français tout le Canada, par un traité (20) dans lequel ils eurent soin de faire entrer la Nouvelle Ecosse, sous le nom d'Acadie. On prétend que c'est Milord Montague qui donna cet avis. La France fut li étonnée de la complaisance extraordinaire (21) de la

(20) C'est le traité de St Germain-en-Laye conclu en 1632, par lequel l'Angleterre rendit à la France tout ce qui lui avoit été enlevé par les Kirks dans la Nouvelle France, en Canada & en Acadie. Il n'y est parlé en aucun endroit de la Nouvelle Ecosse.

(21) Bien loin que cette restitution fût l'effet de la complaisance de Charles I. comme l'Auteur le dit dans cet endroit, la France éprouva de la difficulté à se faire restituer ce qu'elle venoit de perdre. Les négociations entamées à ce sujet traînant en longueur, elle arma six vaisseaux pour reconquerir ce qui lui ap-

Cour d'Angleterre dans cette occasion, qu'elle ne sçavoit à quoi en attribuer la cause.

Il est vrai que les soins particuliers qu'exigeoit alors la Colonie de la Nouvelle Angleterre, qui n'étoit encore que dans son enfance, pour parvenir à son degré de perfection, empêchoient les Anglois de fixer leur attention sur la Nouvelle Ecosse. Mais du propre aveu des Français, cette raison n'étoit pas assez forte pour nous faire renoncer formellement par un traité aux droits que nous avions sur cette partie du monde. Je ne veux point entreprendre de sonder les secrets de la Cour, sous ce regne ni sous aucun autre; mais si l'on

partenoit. Ce fut la vûe de ces préparatifs qui porta la Cour de Londres à rendre de bonne grace ce qu'il ne lui auroit pas été facile de conserver. Cet armement n'annonce pas qu'on ait été fort étonné en France de la complaisance de l'Angleterre.

vouloit me permettre une seule fois de hazarder une conjecture (22), la cession de la Nouvelle Ecosse ne seroit-elle pas une faveur qu'on voulût faire à la Reine? elle étoit sœur de Louis XIII. qui regnoit alors en France; & la foiblesse si connue de Charles I. pour sa femme, appuye fortement ma conjecture.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Français s'étant mis en possession du pays qu'on leur avoit cédé (23), ne tarderent point à

(22) L'on ne permet pas à l'Auteur de hazarder des conjectures, parce qu'en effet il y met trop de hazard.

(23) Il n'est nullement question de cession ni dans le traité de St Germain, ni dans aucun autre passé entre la France & l'Angleterre avant le traité d'Utrecht; & c'est pour donner le change que les Auteurs Anglais affectent de se servir de ce terme.

prendre

prendre les mesures les plus justes pour retirer tout l'avantage possible de leur nouvelle acquisition. Dans cette vûe, ils en donnerent le gouvernement à un Officier nommé Rasilli, qui s'associa ensuite deux collègues, pour partager avec eux le commandement. Il divisa tout le pays en trois parties, ayant chacune son Gouverneur particulier, qui en étoit propriétaire. Le premier de ces départemens comprenoit toute la côte méridionale du fleuve Saint-Laurent, depuis la Nouvelle Angleterre jusqu'au Port Royal. Le second, dont le Gouverneur résidoit à la Heve, étoit composé de cette partie de la presqu'isle qui est entre le Port Royal & le Cap Canceau: & le troisieme s'étendoit depuis le Cap Canceau jusqu'au Cap Gaspé, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent.

Chacun de ces Gouverneurs pourvut à la sûreté de son domaine,

en bâtissant des Forts dans des lieux avantageux. Dans le premier partage on en construisit un à Pentagoet, un autre à la riviere de Saint-Jean, & un troisieme au Port Royal. Dans le second où se trouvoit déjà le Fort Latour, on n'en bâtit qu'un seul à la Heve; & dans le troisieme on se contenta de faire un bon retranchement à Chedaboucton. On crut inutile de faire la moindre dépense sur le reste de la côte orientale qui confine le Golfe de Saint-Laurent, parce qu'on l'imaginoit assez défendu par l'isle du Cap Breton, & par les établissemens des Français à l'embouchure de la riviere du Canada. Il n'y avoit d'ailleurs aucune apparence que les Anglais fissent jamais de tentative sur cette côte.

Il est à remarquer que la fixation de ces limites de toute la province s'étant faite dans un tems où les Français avoient pour la premiere fois un droit incontestable sur la

Nouvelle Ecosse, c'étoit là aussi la première fois qu'ils en pouvoient marquer de justes. Voilà leurs anciennes limites ; voilà celles que les Anglais reconnoissent aujourd'hui (24).

La Nouvelle Ecosse ou l'Acadie ayant été mise en si bon état, tout fut long-tems tranquille, parce que chaque Gouverneur ne s'appliquoit qu'à faire valoir de son mieux son domaine particulier, & qu'à s'enrichir par la pêche & par le commerce des fourrures. Mais en 1647 les trois Gouverneurs com-

(24) Ces limites sont celles des possessions Françaises de ce côté dans l'Amerique septentrionale ; mais elles ne sont pas celles de la Nouvelle Ecosse ou Acadie. En cédant l'Acadie aux Anglais par le traité d'Utrecht, on n'a pas entendu leur céder les possessions contiguës qui nous appartiennent dans la Nouvelle France, mais seulement l'Acadie, suivant les anciennes limites, ainsi que le porte le traité.

mencerent à se brouiller, & leurs discordes civiles, non seulement frayerent le chemin à leur propre ruine, mais manquèrent d'entraîner encore la perte de tout le pays pour la France.

Charnisé, l'un de ces Gouverneurs qui avoit succédé à Rafilli, devenu plus riche & plus puissant que les autres, ayant d'ailleurs une espèce de surintendance sur tout le pays par sa constitution originale, forma le projet de chasser les deux autres de leurs domaines, & d'usurper seul tout le commerce.

Pour y parvenir, la première opération fut de transporter la Colonie de la Heve au Pott Royal, la Capitale de la division occidentale qui avoit été donnée au jeune Latour, en récompense de ses services. Cela fait, il songea à s'emparer du Fort & des établissemens qui étoient sur la rivière de Saint-Jean où M. de Latour résidoit; & ayant appris que le Commandant qui,

suivant l'usage des Indiens, négligeoit de cultiver les terres, avoit amené avec lui au fourage presque toute sa garnison, il profita de cette occasion en faisant avancer ses troupes, afin de surprendre le Fort, & de se mettre en possession de la place.

Cette attaque imprévue jetta Madame de Latour, à qui il n'étoit resté qu'un très-petit nombre de soldats, dans le plus grand embarras qu'il soit possible d'imaginer. Cependant revenue bientôt de sa première frayeur, elle résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. En effet elle se comporta si bien, que les assiégeans furent battus pendant trois jours; & le quatrième jour, un Suisse de la Colonie qui avoit abandonné son poste, lui ayant rapporté que l'ennemi avoit planté les échelles pour escaler la muraille, elle courut à la place, monta sur les remparts & se montra sur le parapet à la tête de

toute sa petite garnison. Les assiégés voyant un plus grand nombre de soldats qu'ils ne s'attendoient à y trouver, mais encore plus étonnés de la résolution de cette femme, se persuaderent que la place étoit plus forte qu'on ne leur avoit rapporté. Dans cette idée, ils se déterminèrent à lui accorder une honorable capitulation. En conséquence le Fort fut rendu.

Mais le Général considérant en entrant dans la place, à quelle poignée de monde il avoit accordé une capitulation si honorable, confondu du deshonneur dont elle fouilleroit sa réputation, déclara qu'il avoit été surpris dans les conditions, & qu'il ne pouvoit point absolument les observer. En conséquence ayant fait toute la garnison prisonnière de guerre à discrétion, il fit pendre tous les soldats à l'exception d'un seul, qu'il conserva pour être le bourreau de tous

ses autres camarades. Ce qu'il y avoit de plus cruel, c'est qu'il obligea Madame de Latour à assister à cette exécution tout le tems qu'elle dura, avec une corde au cou.

Dans ces défordres, pendant que les trois Etats de la province étoient occupés à se disputer, l'épée à la main, la possession de leurs domaines particuliers, les Bastonnais à qui on avoit fait des injustices & des insultes pendant plusieurs années au sujet de la pêche, se servirent de cette occasion favorable pour les chasser de tout le pays; & l'année 1654 il partit une flotte de la Nouvelle Angleterre, qui dans les troubles présens n'eut pas beaucoup de peine à reduire les divisions occidentale & méridionale: elle s'assura de la Heve, du Port-Royal, de la riviere de Saint-Jean, & de Pentagoet; après quoi elle retourna dans la Nouvelle Angleterre, sans étendre leurs conquêtes jusqu'à Chedabouctou, persuadée

que cette côte étoit trop éloignée pour pouvoir leur donner aucune inquiétude.

Les Bastonnais n'avoient pour objet dans cette expédition que leur propre intérêt. Après avoir chassé de la partie du pays la plus voisine de la Nouvelle Angleterre, ces perturbateurs du commerce, & s'être assuré la tranquille jouissance de la pêche, ils laisserent les Français en possession de l'autre partie, qui étoit d'une égale importance pour l'Angleterre.

Ce défaut de politique nous fit perdre peu de tems après tout le pays, par le traité de Bréda conclu en 1664 (25). Car les Français se

(25) Le traité de Bréda ne fut pas conclu en 1664, mais en 1667, le 31 Juillet: il n'eut son exécution complète qu'en 1670, par les difficultés que le Chevalier Thomas Temple, Gouverneur de ce pays pour le Roi d'Angleterre, y apporta. C'est de la reddition des places qui y sont situées qu'on veut parler ici, quand on dit que l'acte du traité fut signé à Baston en 1670.

trouvant alors en possession de la moitié de ce pays, cette raison leur donna des prétentions sur l'autre moitié; enforte que tout le pays leur fut accordé sous le nom spécifique de restitution. L'acte en fut signé à Baston en 1670 par M. le Chevalier Temple, entre les mains du Gouverneur Français du Canada.

Nous observerons qu'en faisant cette restitution, M. le Chevalier Temple hésita quelque tems pour céder Pentagoet dont il n'étoit pas, disoit-il, fait mention dans le traité; mais le Gouverneur lui répondit qu'il auroit été ennuyeux & inutile de nommer chaque place en particulier dans le traité, puisqu'on n'ignoroit pas que les limites de cette Province s'étendoient depuis Kinibeki jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Suivant cette interprétation, le Roi de France nomma cette année un Gouverneur pour cette partie de la Nouvelle France,

dont il fut réglé que le gouvernement s'étendrait depuis Kinibeki jusqu'au fleuve Saint-Laurent, sur tout le pays compris entre ces limites, conformément, disent les lettres patentes, à la possession qui avoit été prise de ce pays en 1630 (26) au nom de Louis XIII. Telle a toujours été l'attention des Français pour conserver les anciennes limites de la Nouvelle Ecosse dans toutes les occasions où il s'agissoit de leurs intérêts.

Ainsi les François par cette négociation étant rentrés encore une fois (27) en possession de l'Acadie,

(26) Ce fut en 1633 & non en 1630 qu'avoit été prise la possession dont il s'agit ici. C'est une erreur de l'Auteur.

(27) Il y a beaucoup d'inexactitude & de mauvaise foi dans cet exposé. Ce ne fut qu'après beaucoup de débats & de discussions que le Chevalier Temple rendit les places de son gouvernement. Il fallut de nouveaux ordres de Charles II. pour le faire obéir. Tout ce que le Che-

prirent enfin des moyens faciles & sûrs pour la garantir d'une nouvelle révolution. Le plan en fut formé par le grand Colbert, qui étoit Intendant de la Marine de France. Il avoit projeté d'ouvrir une route de Quebec à Pentagoet & à la riviere de Saint-Jean, pour pouvoir entretenir par là une continuelle correspondance entre les deux provinces, parce qu'en cas de quelque trouble ou d'invasion de la part des Anglais, on pourroit recevoir du secours du Canada assez à tems pour prévenir quelque malheur qui eût pû être irréparable.

M. de Colbert avoit cette affaire fort à cœur. Pour la faire réussir, il

valier Temple refusoit de restituer, fut rendu, non pas comme partie d'Acadie, mais comme partie des possessions Françaises, comme lors du traité de St Germain, après lequel Louis XIII. envoya en 1633 le Commandeur de Basilli en Amerique recevoir la restitution que ce traité ordonnoit.

envoya sur les lieux un Commissaire de la Marine, pour dresser un plan exact de chaque partie du pays; ce qui fut exécuté avec toute la diligence possible. Mais les peuples du Canada étant forcés dans ce tems-là à faire la guerre aux Iroquois, cette circonstance jointe à la peste, qui en fit périr un grand nombre, empêcha heureusement pour l'Angleterre qu'on exécutât ce projet.

Comme cette guerre des Iroquois nous a été extrêmement avantageuse par la diversion si favorable pour nous qu'elle fit dans le Canada, je n'omettrai point de parler de son origine, ni de ce qui y donna occasion.

Un Officier Français, nommé M. Dupuys, ayant transporté une Colonie de Français dans un village habité par ces Indiens, il y eut quelque tems après une espèce de combat entre ces deux nations, dans lequel trois Français reste-

rent sur la place. M. Dupuys, pour venger cet outrage, fit arrêter tous les Iroquois de cet endroit; mais leurs compatriotes instruits de ce qui se passoit, assiégèrent le village en si grand nombre, qu'il n'étoit pas possible que les Français pussent hazarder une bataille. Leur salut n'étoit plus que dans la fuite, & cette ressource sembloit encore leur être interdite: ils y parvinrent cependant par le stratagème singulier dont nous allons voir qu'ils se servirent.

Les François dans leurs premiers établissemens dans ce pays, pour s'insinuer dans la confiance des Indiens, imaginèrent de faire adopter leurs enfans par quelques-uns des Chefs les plus considérables de ces peuples. Ces adoptions qui étoient très-fréquentes, avoient cet avantage particulier sur les adoptions des Romains, que les peres, en prenant le parti contraire dans toutes les guerres que

les Indiens pouvoient avoir à soutenir, ne portoient aucune atteinte aux privilèges des enfans adoptifs. Ces enfans étoient souvent dans ces occasions d'une grande ressource pour leurs peres; & peut-être ne s'en présenta-t-il jamais de plus favorable que celle dont nous parlons.

Un de ces enfans voyant ses compatriotes à la veille de leur perte, alla trouver son pere adoptif. Mon pere, lui dit-il, j'ai une grande envie qui me tourmente, d'assister à une de ces fêtes où il est ordonné de manger tout ce qui a été préparé, sans en rien réserver absolument. Je vous supplie d'en donner une à tout le village, & je vous annonce que je suis persuadé que je mourrois infailliblement s'il restoit rien de tout le repas. Le Sauvage qui ne soupçonnoit aucun artifice dans la priere de son fils; je suis pénétré, lui repondit-il, du trouble de ton ame, & je ne puis soutenir la pensée de te voir

mourir tant qu'il sera dans mon pouvoir de te conserver la vie. Je t'assure, mon fils, que je donnerai ordre qu'on prépare ce festin pour le jour que tu voudras. Je me charge du choix des convives, & je te répons de leur appétit. Le jeune homme, sur la promesse de son pere, fixa pour cette fête le 19 de Mars, jour que les Français avoient choisi pour prendre la fuite.

La fête commença sur le soir; & afin de donner aux Français le moyen de gagner les chaloupes qu'ils avoient fait construire secrètement pour ce dessein près de la riviere, & d'y transporter leurs effets, les tambours & les trompettes ne cessèrent point de faire un bruit terrible autour de la table du festin. Dès que les Français furent prêts à partir, le jeune homme ayant reçu le signal dont ils étoient convenus avec lui, vint dire à son pere qu'il ne pouvoit s'empêcher d'avoir pitié des convives, dont la

plùpart avoient déjà demandé grace, & qu'il fouhaitoit qu'on les dispensât de manger davantage. Ordonnez, je vous prie, mon pere, qu'ils sortent de table, & qu'ils aillent se reposer; je m'engage à les plonger dans un agréable sommeil.

Les convives acceptèrent sur le champ avec plaisir ces offres obligantes. Il prit sa guittare, & joua un air soporifique avec tant d'art qu'il n'y eut pas un seul Sauvage qui n'en fût profondément endormi. Dès que le rusé Musicien les vit dans l'état qu'il fouhaitoit, *somno, vinoque sepulti*, il se sauva, & joignit la petite flotte de chaloupes de ses compatriotes, qui ne tarderent pas à fuir vers leurs amis de Montreal (28).

Les Français n'étant point en état, pour les raisons que nous

(28) Montréal est tout-près de Quebec, la capitale du Canada.

avons déjà dites, de gouverner l'Acadie, elle tomba en 1674 entre les mains d'un simple aventurier, qui ayant été conduit à Pentagoet par un pilote de la Nouvelle Angleterre, attaqua la place avec une poignée de monde; mais elle étoit si foible, que le Gouverneur ayant eu le malheur de recevoir un coup de feu par le milieu du corps, toute la garnison se rendit à discrétion après une heure de résistance. L'aventurier envoya, sans tarder, un détachement à la riviere de Saint-Jean pour chasser le Commandant du Fort de Jemset, où il ne trouva aucune difficulté pour faire exécuter ses ordres; ainsi la Nouvelle Ecosse, dont ces deux Forts étoient toute la défense, se trouva abandonnée à la merci des Anglais.

Mais la Cour d'Angleterre n'ayant pas favorisé cette entreprise, les Français rentrèrent peu de tems après dans ces deux ports. Ils nommerent un nouveau Gou-

verneur pour l'Acadie, dans l'étendue qu'ils avoient reclamée par le traité de Bréda, & fixerent la résidence au Port-Royal, qui devint alors la métropole de toute la province.

Après la reddition de Pentagoet, afin de mettre leurs nouveaux établissemens sur cette côte à l'abri des irruptions des Sauvages, les Bastonnais crurent devoir construire un bon Fort à Pemequit, petit promontoire entre Kinibeki & Pentagoet. Cela fut exécuté sans aucun trouble de la part des Sauvages du voisinage; car ceux-ci ayant alors la guerre avec les Iroquois, se virent contraints d'entrer en accommodement avec les Anglais, qui faisirent cette occasion pour prévenir les mauvais desseins des Français, en s'emparant de Pentagoet, de la riviere de Saint-Jean & du Port-Royal en 1680. C'étoit la cinquieme fois que les Anglais se trouvoient maîtres de la Nouvelle Ecosse.

En 1686, le Roi Jacques II. signa une neutralité avec Louis XIV. pour toute l'Amerique septentrionale. En conséquence les Français rentrèrent encore en possession des deux Forts ; mais les Anglais n'ayant pas entendu comprendre Pentagoet dans ce traité, le Gouverneur de la Nouvelle Angleterre leur enleva ce Fort l'année d'après, c'est-à-dire en 1687, & les limites de la Nouvelle Angleterre de ce côté-là furent fixées à la riviere de Sainte-Croix. La révolution qui arriva l'année d'après en Angleterre, & la guerre qu'elle occasionna avec la France, empêcherent que cette place ne passât encore dans les mains des Français, trop foibles pour l'emporter de force.

Mais au défaut de la force, il faut employer la ruse. Il y avoit alors dans un village près de Pentagoet, une Chapelle, où résidoit un Ecclesiastique fort zélé pour son ministère, grand faiseur de con-

versions ; c'étoit en un mot un homme rusé , d'une habileté singulière à manier l'esprit des Sauvages. Ce digne Pere de la Société de Jesus , prévoyant le danger éminent dont sa profession étoit menacée par l'approche des Anglais , principalement par leur Fort de Pemeguit , imagina , quoiqu'il sçût très-bien que ces Sauvages étoient alors en paix avec l'Angleterre , d'assembler tous ceux de sa mission dans cette Chapelle , & là d'un air affligé & dans les termes les plus touchans , il leur représenta l'ambition inquiète de leurs voisins usurpateurs , qui ne cessoient point d'empiéter sur leurs frontieres & d'envahir leurs possessions. Il est tems , leur dit-il , de s'opposer aux progrès de ces hérétiques. Je vous exhorte par tous les liens de la religion & de la liberté , à maintenir votre indépendance , & à vous conserver dans la possession de ce pays qui vous appartient par un droit

incontestable, comme votre ancien héritage. Il finit par un coup de maître en son art, en leur disant que pendant qu'ils seroient occupés à l'ouvrage glorieux & nécessaire de venger leurs justes droits, & de sauver la vie à leurs femmes & à leurs enfans, lui & les confrères établiroient un Rosaire perpétuel dans la Chapelle, & prieroient nuit & jour sans relâche pour l'heureux succès d'une cause si juste.

Ce stratagème ne manqua point de produire sur les Sauvages l'effet que l'Orateur en attendoit. On en choisit cent parmi eux qui s'assemblerent dans la Chapelle, où ils firent vœu sur l'Autel de marcher à Pemequit, & de ne point revenir qu'ils n'eussent chassé les Anglais de ce Fort : cette résolution s'exécuta. Transportés, comme nous venons de le dire, d'une espèce de brutalité mêlée de desespoir, ils forcerent le Gouverneur à capituler, quoique le Fort fût monté de

dix-huit piéces de canon, & eût une forte garnison.

Cette expédition fut bientôt suivie d'une autre ; car les Sauvages de la riviere de Saint-Jean & de Pentagoet s'assemblant en grand nombre, marcherent à Kinibeki, où les Anglais n'avoient pas moins de quatorze petits Forts en assez bon état aux environs de cette riviere. Ils s'emparerent de tous ces Forts par surprise, tuerent 200 hommes, & remporterent un riche butin. Ainsi, par le seul artifice d'un Pere de la Mission, les Français se rendirent maîtres de cette côte, dans un tems où ils n'étoient pas en état de lever cinquante hommes pour leur propre défense (29). Il est aisé de voir que ce fut là la véritable raison qui commença vers ce tems à leur faire prendre l'Aca-

(29) Vers ce tems ils envoyerent demander du secours au Roi de France : mais on leur répondit que Sa Majesté étoit hors d'état de leur en envoyer.

die ou Nouvelle Ecosse dans un sens moins vague qu'ils n'avoient fait jusques-là. L'impuissance de conserver la côte depuis Pentagoet jusqu'à Kinibeki, les obligea à l'appeller le pays des Abenaquis. C'est ainsi qu'une politique nécessaire leur fit sacrifier cette partie, en offrant la paix aux Sauvages, afin de s'en faire une barriere pour conserver le reste.

La conduite perfide des Français irrita si fort la Colonie de Baf-ton, qu'à la faveur de la guerre du Roi Guillaume qui s'allumoit dans ce tems-là, le Gouverneur Philipps résolut de conquérir absolument tout le pays, afin de mettre les Français dans l'impuissance d'y exciter à l'avenir aucun trouble.

En conséquence, on équipa avec toute la diligence possible trois petits vaisseaux de guerre, deux vaisseaux à bombe & d'autres de transport, avec huit cens hommes d'équipage. Le Gouverneur de

Boston se présenta avec cette flotte devant le Port Royal, qui se rendit sans aucune résistance aux conditions qui suivent. 1°. Que le Gouverneur & la garnison auroient la liberté de sortir de la place avec armes & bagages, & qu'on leur donneroit un vaisseau muni de provisions, pour les transporter à Quebec. 2°. Que les habitans de la ville seroient maintenus dans la paisible possession de leurs biens & de leurs effets, & qu'on ne feroit aucune violence à leurs femmes ni à leurs filles. 3°. Qu'on leur permettroit le libre exercice de leur religion, & qu'on conserveroit inviolablement leur Eglise.

Mais M. Philipps s'aperçut en entrant dans le Fort que les Français avoient violé manifestement les articles de la capitulation, en détournant plusieurs effets, & en faisant beaucoup de dégât. Furieux de ce procédé contraire aux loix de la guerre, il fit arrêter sur le

champ le Gouverneur François avec quatre-vingt huit soldats de la garnison & deux Missionnaires, qu'il fit tous prisonniers de guerre. Mais avant de sortir de la place, il assembla les habitans & les obligea de prêter serment qu'ils reconnoissoient le Roi Guillaume & la Reine Marie pour légitimes possesseurs de la Couronne d'Angleterre. Ensuite il fit son premier Sergent Gouverneur de la place, en lui composant un Conseil de six des principaux habitans de la ville.

De là il passa à la Heve, dont il s'empara; & après y avoir séjourné peu de jours, il s'avança de Chedaboucton. La garnison ayant fait une forte défense dans cette place, il lui accorda les mêmes conditions qu'à celle du Port Royal, & transféra le Commandant à Plaifance, qui étoit une autre partie de son département dans l'isle de Terre-Neuve. Après y avoir tout réglé à son gré, il fit voile pour la côte

de Gaspé, où abordant dans une petite isle appelée l'Œil-de-l'Eguille, près de ce Cap, il ravagea cette côte & ruina le seul établissement que les Français y eussent. S'imaginant dès lors avoir soumis & pacifié toute la province, il partit pour Quebec; mais le refus qu'il y essuya l'obligea de retourner à Boston, sans avoir exécuté tout son projet.

La tentative infructueuse du Gouverneur sur la riviere du Canada réveillant le courage des nouveaux Ecoffois, ils recouvrerent bientôt tout ce qu'on leur avoit enlevé.

Tandis que la flotte de la Nouvelle Angleterre étoit à la Heve, il arriva de France au Port Royal un Français nommé Villebon, qui avoit une compagnie dans la Nouvelle Ecoffe; mais trouvant cette place au pouvoir de l'ennemi qui étoit si près de lui, il redescendit vers la baye de Jemset, sur la riviere de Saint-Jean, amenant avec

lui ce qui avoit resté de la garnison du Port Royal. Le Capitaine arriva à Jemset sans accident ; mais ayant laissé son vaisseau à l'embouchure de la riviere, il fut pris par les Anglais qui l'amenerent avec sa cargaison.

Bientôt après M. de Villebon retourna en France. Il représenta à la Cour l'importance & la facilité de reprendre l'Acadie sur les Anglais, & entreprit d'y parvenir avec les Sauvages seuls, sans aucun autre secours du Royaume, pourvû qu'il plût à Sa Majesté de le nommer Commandant du pays. Sa demande ayant été bien reçue, on lui expédia en conséquence la commission. On lui remit encore une lettre pour le Gouverneur général de Quebec, dans laquelle il étoit porté que Sa Majesté étant informée de l'attachement des Abenaquis à son service, de leur courage ainsi que de leurs entreprises contre les Anglais, & desirant se maintenir dans

la possession de l'Acadie par le secours de ces braves Indiens, elle lui ordonnoit par cette lettre de leur fournir les armes, munitions & autres provisions de guerre que demanderoit le sieur de Villebon, & de les leur envoyer dans les lieux de leur habitation, l'intention de Sa Majesté n'étant point qu'ils eussent l'embaras de les faire venir eux-mêmes de Quebec.

Avec ces pouvoirs, M. de Villebon repassa dans le Canada; & muni de toute sorte de provisions, selon les ordres de Sa Majesté, il mit à la voile pour aller au Port Royal. Il rencontra dans son passage un vaisseau de la Nouvelle Angleterre: il le prit; & le hazard voulut que ce fut le vaisseau qui transportoit un Gouverneur Anglois pour la Nouvelle Ecosse, dont le nom étoit Tyne. M. de Villebon l'envoya à Quebec.

Arrivé au Port Royal, il entra dans la place sans voir le front d'un

ennemi, & trouva l'étendard Anglois planté sur le Fort, sans un seul Anglois pour le garder. Il l'arracha tout de suite; & le lendemain ayant assemblé tous les habitans de la place, il planta l'étendard François, & prit possession régulièrement du Port Royal & de toute l'Acadie, au nom de Sa Majesté, en 1691. Mais n'ayant point assez de François pour garder ce Port, il se retira de nouveau à Nexoat, sur la riviere de Saint-Jean, en attendant le secours qu'on lui promettoit de lui envoyer de France, pour mettre encore une fois le Port Royal en état de défense.

Sur ces entrefaites, animés par la généreuse condescendance du Roi de France leur Allié, les Abenaquis commirent des brigandages affreux dans la Nouvelle Angleterre, & ravagerent tout le pays dans l'étendue de plus de cinquante lieues. M. Philipps qui sçavoit très-

bien l'auteur de tous ces malheurs, mais qui se sentoit alors trop foible pour une défense vigoureuse, dépêcha secrètement un seul vaisseau pour surprendre M. de Villebon, & l'enlever du Fort; mais le vaisseau ayant été apperçu à quelque distance, M. de Villebon envoya dans le petit Fort, à l'embouchure de la riviere, un détachement de Français & de Sauvages. Le Capitaine voyant ce détachement qui l'attendoit là de pied ferme, prit le parti de s'en retourner, sans hazarder la honte d'une défaite; en sorte que l'entreprise échoua.

M. Philipps se consola un peu de la perte du Port Royal par la conquête de Pemequit, qui fut pris cette année par un parti de sa nation, établi nouvellement sur cette côte de la Nouvelle Angleterre. Bientôt après M. de Villebon fut aussi repoussé devant ce Fort; car deux vaisseaux étant partis de France pour Quebec l'an-

née d'après en 1672, avec un autre projet que leur retardement les empêcha d'exécuter, afin de ne pas repasser en France sans avoir rien fait, convinrent d'attaquer Pemequit par mer, pendant que M. de Villebon l'assiégeroit par terre; mais à une petite distance de la place, ils découvrirent un vaisseau de guerre Anglais qui étoit à l'ancre sous le canon du Fort. A son aspect, ils jugerent de faire voile d'un autre côté.

Ce pays resta quelque tems dans cette situation. Les Anglais qui sembloient avoir peu de chose à craindre, ne desiroient que de se maintenir dans la paisible possession de leurs habitations, pour continuer leur commerce. Dans cette intention de paix, M. Philipps avoit engagé les Sauvages, soit par des présens ou par des promesses, à entrer dans des préliminaires d'accommodement avec les Anglais. L'affaire fut menée si près

d'un heureux succès, qu'en 1694 deux des principaux parmi les Indiens résolurent d'envoyer le Gouverneur ou son Député, afin de régler le traité définitif. Sur cette convention, M. Philipps ayant d'abord pris des ôtages, vint en personne pour accélérer la conclusion d'une affaire d'une si grande importance.

Il ne falloit rien moins pour renverser un dessein dont le but étoit si juste, si près d'ailleurs de son exécution, que le zèle ardent & la fougueuse industrie de M. Thury, Missionnaire de Pentagoet, déjà si distingué dans le pays. Cet homme de Dieu eut le secret de faire rompre à l'un des deux Chefs dont nous avons parlé, les engagements solennels qu'il avoit contractés avec les Anglais. Non content de ce premier succès, il disposa si favorablement l'esprit du Sagamo, que quoiqu'il se fût déjà déclaré pour la paix, il forma un parti de
deux

deux cens cinquante Sauvages aux environs de Pentagoet & de la riviere de Saint-Jean, qui s'étant joints à quelques troupes auxiliaires d'une autre Mission du voisinage, marcha fierement jusqu'à la riviere de Pescadouë, à environ douze lieues de Baston, ayant à leur tête un Officier François, nommé Villieu. Ces Indiens égorgerent deux cens cinquante habitans de la Nouvelle Angleterre, & brûlerent cinquante ou soixante habitations.

Après cette expédition, un de leurs détachemens pénétra plus avant dans le pays, & arriva en trois jours devant un Fort situé dans les terres démembrées de Baston, où il commit, après avoir emporté la place, toute sorte de cruautés & de ravages, en remontant jusqu'aux portes de cette capitale.

Ces outrages commis dans un tems où tout sembloit être tranquille, remplirent les Bastonnais

de fureur. Ne soupçonnant pas le serpent caché sous l'herbe, ils en rejetterent toute la faute sur le Gouverneur, contre qui il s'éleva à ce sujet des murmures violens. Dans cette situation, M. Phipps prit la résolution de retourner une seconde fois à Pemequit, tant pour appaiser la populace, que pour tirer satisfaction de ces insultes. En arrivant, il fit dire aux deux Chefs qui étoient entrés dans le premier traité, qu'ils eussent à lui livrer deux Indiens qui avoient eu le plus de part à l'attaque du premier Fort, leur déclarant qu'en cas de refus, il les regarderoit tous comme complices des dernières hostilités commises contre le droit des gens, dans un tems où ils avoient donné leur parole de ne faire aucune tentative semblable. Il ajoutoit qu'il étoit en état à Pemequit de venger cette perfidie.

Ces menaces ne jetterent point les Indiens dans un petit embarras. Leurs parens qu'ils avoient donnés

pour ôtages au Général, étoient prisonniers à Boston : le secours qu'ils attendoient depuis long-temps de la France n'étoit pas encore arrivé; & la flotte Française qui étoit venue en dernier lieu sur les côtes de l'Acadie, les avoit abandonnés : ce qui monroit évidemment la supériorité des Anglais. Toutes ces circonstances firent faire aux Sauvages de sérieuses réflexions; elles ébranlerent leur résolution, au point qu'ils commencèrent à balancer sur le parti qu'ils avoient à prendre. Mais enfin l'opinion du plus grand nombre fut qu'il falloit envoyer faire leurs excuses au Gouverneur de la Nouvelle Angleterre sur ce qui s'étoit passé, l'assurant qu'à l'avenir il n'auroit aucun lieu de se plaindre d'eux.

Ainsi les Français étoient encore une fois sur le point de leur perte en perdant leur barriere, quand le redoutable Pere Thury, qui avoit déjà sauvé deux fois son pays de la

gueule du lion, détourna une troisième fois, en se montrant dans cette conjoncture critique, la ruine qui les menaçoit.

Averti des mauvais desseins qu'on formoit contre eux, ce Missionnaire court chez tous les Chefs, relève le courage de ceux que la crainte avoit intimidés, & échauffe les esprits des plus sages & des plus prudens, en leur mettant devant les yeux l'abîme épouvantable où ils alloient se précipiter, en recevant dans leurs bras une nation dont ils avoient si souvent éprouvé la perfidie. Vous avez déjà fait trop de mal aux Anglais, leur dit-il, pour pouvoir esperer qu'ils vous pardonnent jamais. Vous êtes enfin si redoutables pour eux, qu'ils se sont fait un point de politique de vous détruire absolument dès que vous ne serez plus sous la protection des Français. Je vous conseille, ajouta-t-il, dans le cas pressant où vous vous trouvez, de faire

bonne contenance : amusez l'ennemi commun par de belles promesses jusqu'au tems de la moisson , après lequel vous n'aurez qu'à vous retirer dans vos bois , où il est impossible aux Anglais de vous suivre.

Cet avis fut goûté des Sauvages. Ils agirent en conséquence ; & M. Villieu , dont nous avons déjà parlé , partit pour Quebec avec plusieurs de leurs Chefs , où ils renouvelèrent au Gouverneur général les protestations d'une inviolable fidélité , en lui présentant les têtes des Anglais qu'ils avoient égorgés à Pescadoué.

Quelque tems après , c'est-à-dire en 1695 , sept de ces Chefs vinrent à Pemequit , à l'instigation des Français , avec un drapeau blanc , pour demander qu'on leur rendît leurs ôtages avec leurs prisonniers ; mais la garnison leur ayant demandé en échange les auteurs des ravages dont nous venons de parler , les Sauvages se retirèrent , en criant

hautement aux armes, & protestant qu'ils feroient aux Anglais tout le mal qu'ils pourroient.

L'année d'après, en 1696, ces Indiens s'étant joints, au nombre de plusieurs cents, sous le commandement des Français, à deux vaisseaux de guerre qui étoient venus de France, avec ordre d'attaquer Pemequit, ils eurent la principale part à la reddition de ce Fort; car le Gouverneur Chubb connoissant l'impitoyable férocité de ces Sauvages, d'ailleurs inférieur en nombre, se détermina à capituler, aux conditions que lui & sa garnison seroient transportés à Boston, pour y être échangés contre les Français & les Sauvages qui y étoient prisonniers; & qu'en attendant, on leur donneroit une garde suffisante pour les garantir de la fureur des Sauvages.

Ces deux vaisseaux de guerre Français qui avoient pris dans leur passage le Neyvport, vaisseau An-

glais de vingt-quatre piéces de canon, furent chassés à leur tour de Pemequit par une flote Anglaise de sept voiles, qu'ils éviterent en serrant la côte. Les Anglais continuerent leur navigation vers la Nouvelle Ecosse, & ayant jetté l'ancre devant le Beaubassin ou Chignitou, ils réduisirent la ville en cendre, & forcerent les habitans à prêter serment qu'ils reconnoissoient le Roi Guillaume & la Reine Marie pour légitimes Souverains de la Grande Bretagne. Leur flotte passa ensuite à la riviere de Saint-Jean; mais ayant été repoussés devant le Fort Nexoat, ils reprirent la route de Boston.

La paix de Risvvick ayant été conclue en 1697, on nomma des Commissaires, conformément à ce traité, pour régler les limites entre la Nouvelle Ecosse & la Nouvelle Angleterre, qu'ils fixerent alors à la riviere de Saint-George qui est entre Pemequit & Pentagoet. Cet

arrangement s'acheva par des Députés qu'on envoya exprès en 1700 dans l'Amerique septentrionale (30).

Les Français se trouvant une troisieme fois par artifice (31) en possession de la Nouvelle Écosse, firent partir un Commissaire pour constater l'état du pays; & sur le

(30) On ignore si ces faits sont vrais. Il est bien porté par le huitieme article du traité de Riswick, qu'il sera nommé de part & d'autre des Commissaires qui auront pouvoir de traiter pour le reglement des limites & confins des pays cédés ou restitués de part & d'autre; mais on ne voit nulle part qu'ils ayent rien réglé sur cet objet, ni que leur reglement, s'ils en ont fait quelqu'un, ait été approuvé par les deux couronnes de France & d'Angleterre. Au surplus en adoptant les faits, ce reglement n'auroit donné aux Anglais que le terrain qui est entre Sagadahock & la riviere de Saint-George.

(31) Je demanderois volontiers à l'Auteur en quoi consiste l'artifice qu'il reproche ici aux Français.

rapport qu'il fit à la Cour que le Fort Nexoat, sur la riviere de Saint-Jean, loin de suffir à la sûreté de toute la province, étoit hors d'état de défendre seulement le peu d'habitations que les Français avoient sur les bords de cette riviere; on y décida que la garnison en seroit transportée au Port Royal.

En 1701 on parla avec tant d'assurance à Versailles de la résolution que le Roi avoit prise de former dans l'Acadie un établissement ferme & durable, en peuplant & en fortifiant le pays, que l'Evêque de Quebec, qui étoit alors en France, convint avec quelques Séminaires qu'ils enverroient dans le Canada le nombre d'Ecclésiastiques que cette occasion pouvoit exiger; mais la guerre de la Reine Anne qui s'alluma pendant la négociation de cette affaire, empêcha l'exécution de ce projet.

En 1704, les Bostonnais se présenterent encore devant le Port

Royal; mais en ayant été repouffés, ils remonterent la baie des Mines jusqu'à Pigiguit, d'où ils s'avancèrent jusqu'au Beaubassin. Ils firent dans ces deux places environ cinq cens prisonniers des deux sexes, avec quelque butin qui suffisoit à peine pour les dédommager des frais de leur expédition.

Ces mauvais succès remplirent les Français d'un nouveau courage. Ils ne tarderent point à envoyer les Abenaquis, dont ils dispofoient toujours à leur gré, faire de nouvelles irruptions dans la Nouvelle Angleterre, où ces Sauvages commirent tant de cruautés inouïes, que M. Dudley, Gouverneur de Boston, résolut, s'il étoit possible, d'exterminer les Français de la Nouvelle Ecosse, parce qu'ils étoient les vrais auteurs de ce nouveau malheur.

Dans ce dessein, il fit un armement de vingt-un vaisseaux, avec des forces de terre assez nombreu-

les ; & tout s'exécuta avec tant de promptitude & de secret , que la premiere nouvelle qu'en eut la garnison du Port Royal , fut l'arrivée de la flotte à l'entrée du bassin. Une entreprise si bien concertée ne pouvoit pas manquer de réussir ; mais quelques jalousies élevées entre les troupes de terre & de mer , la firent échouer. Ces troupes s'étant présentées à l'attaque avec cette mauvaise disposition , on n'eut pas de peine à les mettre en desordre. En se retirant la flotte s'arrêta à Pescadouë , sur les limites de la Nouvelle Angleterre , d'où le Général fit sçavoir à M. Dudley la véritable cause de ce desavantage. Le Gouverneur , furieux à cette nouvelle , avec un armement plus fort que le premier , fit dans la même année une seconde tentative contre cette place ; mais elle ne fut pas plus heureuse que la premiere , par la mesintelligence qui regnoit toujours entre la flotte & l'armée.

M. Dudley repassa ensuite en Angleterre, où il représenta le mauvais état des affaires de la Nouvelle Ecosse, sur-tout depuis ces deux derniers mauvais succès; & le ministère sentant la nécessité qu'il y avoit d'y faire quelque coup décisif, prit la détermination d'y envoyer, à quelque prix que ce fût, assez de forces pour faire la conquête de toute la province entière.

En conséquence le Général Nicolson se présenta devant le Port Royal en 1710 avec une flotte de sept vaisseaux de guerre, dont quatre étoient de soixante pièces de canon, deux de quarante, & le septième de trente-six, fortifiée de 3000 hommes de troupes réglées. Le Fort, vigoureusement secouru par les Sauvages, résista douze jours contre ce grand armement; mais il se rendit à la fin aux mêmes conditions que M. Philipps lui avoit accordées en 1690.

Alors commença de se ralentir

l'ancienne amitié des Sauvages pour leurs alliés. La prise du Port Royal, qu'ils avoient défendu de toutes leurs forces, parvenant à leur dessiller les yeux, ils virent que l'idée où les Français les avoient toujours entretenus avec soin de leur supériorité sur l'Angleterre, n'étoit qu'un amusement de leur part. Effrayés de ce dangereux changement, les Français dépêchèrent un courrier à Quebec, pour en informer le Gouverneur général, & lui représenter la nécessité qu'il y avoit d'envoyer de grandes forces pour recouvrer l'Acadie, dont la perte, disoient-ils, entraîneroit bientôt celle du Canada & de la Nouvelle France. Ils l'assuroient d'ailleurs qu'ils ne s'étoient rendus aux Anglais que par la crainte d'être troublés dans la récolte de leur moisson; mais qu'ils conservoient toujours un attachement inviolable pour leur Prince naturel, qui n'avoit point, ajou-

toient-ils , de meilleurs Sujets qu'eux dans aucun lieu de son obéissance.

Le Gouverneur Général à qui il n'étoit pas possible de rien faire de mieux , leur envoya deux Missionnaires munis de cordiaux propres à réveiller le cœur abbatu des Sauvages ; & ces deux Messieurs travaillèrent si heureusement , qu'ils les déterminèrent sur le champ à se révolter. Dans cette confiance , les Français refuserent de remplir les conditions qu'ils avoient acceptées en rendant le Fort ; & la garnison les voyant constans dans leur opiniâtreté , envoya un détachement de soixante hommes avec un Ingénieur & six autres Officiers sous le commandement du Major de la place , pour les réduire à l'obéissance. Mais quarante Sauvages, informés de ce dessein , vinrent à travers les bois , au devant de ce détachement , & l'ayant rencontré dans un passage étroit de la rivière, ils le

désirent entièrement sans qu'il restât un seul homme pour en porter la Nouvelle au Port Royal.

Encouragés par ce succès, les Français s'assemblerent au nombre de 500, & investirent le Fort avec un grand nombre de Sauvages qui vinrent se joindre à eux. En même tems ils dépêcherent un courier à M. de Costobelle, Gouverneur de Plaisance, dans l'isle de Terre-Neuve, pour lui demander un Commandant, & s'engagerent à réduire le Fort & toute l'Acadie, sans d'autre secours; mais M. de Costobelle n'ayant pas plus d'Officiers qu'il ne lui en falloit dans cette place, ne put pas les satisfaire, & faute d'un Chef pour les conduire, ils furent contraints de se retirer.

Par le traité d'Utrecht, conclu en 1712, la France céda à l'Angleterre à perpétuité l'Acadie ou Nouvelle Ecosse (32) dans toute

(32) Il y a ici une transposition frauduleuse. Le traité porte la Nouvelle Ecosse

son étendue, conformément à ses anciennes limites, ainsi que le Port Royal, appelé aujourd'hui

ou Acadie; en voici les termes: *Domini Rex Christianissimus, eodem quo pacis presentis ratificationes commutabuntur die, Domina Regina Magna Britannia litteras, tabulasve & authenticas tradendas curabit, quarum vigore insulam sancti Christophori, per subditos Britannicos sigillatim dehinc possidendam, Novam Scotiam quoque sive Acadiam totam limitibus suis antiquis comprehensam, ut & Portus Regii urbem, nunc Annapolim dictam, ceteraque omnia in istis regionibus que ab iisdem terris & insulis pendent, una cum earundem insularum, terrarum & locorum dominio, proprietate, possessione & quocumque jure, sive per pacta, sive alio modo quesito, quod Rex Christianissimus, Corona Gallie, aut ejusdem subditi quicumque ad dictas insulas, terras & loca, eorumque incolas hactenus habuerunt, Regina Magna Britannia, ejusdemque Coronae in perpetuum cedi constabit & transferri, prout eadem omnia nunc cedit & transfert Rex Christianissimus, idque tam amplis modo & forma ut Regis Christianissimi Annapolis*

Annapolis Royal, avec toutes les dépendances de cette province. Nous ne parlerons point ici de ces dépendances ni de ces limites ; elles ont été, je pense, assez expliquées dans le cours de cette Histoire.

Toute cette partie du continent de la Nouvelle Angleterre jusqu'au fleuve Saint-Laurent, ayant été assurée aux Anglais par ce traité, il n'y avoit plus à craindre que les Français y excitassent aucun trouble. Les habitans de la Nouvelle Angleterre commencerent à s'établir aux environs de la riviere de Kinibeki, au milieu des Sauvages, qui les reçurent avec joie parmi eux, par rapport aux avantages qu'ils en retiroient, tant pour le

subditis in dictis maribus, sinibus, aliisque locis ad littora Nova Scotiae, ea nempe quae Eurum respiciant, intra triginta leucas, incipiendo ab insulâ vulgò Sable dictâ, eâque inclusâ & Africam versus pergendo, omnis piscatura in posterum interdicatur.

commerce , que pour l'esprit & pour les mœurs ; car les Anglais avoient créé des écoles dans le pays pour l'éducation de la jeunesse , & chargé des Pasteurs particuliers d'instruire les plus vieux des principes de la morale & de la religion.

Tout étoit dans cet état de tranquillité , lorsqu'au bout de quelques années , elle fut interrompue par un événement auquel on ne s'attendoit pas. Il y avoit alors parmi les Sauvages un Métif appelé Castin , né d'un pere François & d'une mere Indienne. Cet homme s'étoit fait leur Gouverneur de sa propre autorité , & avoit beaucoup d'empire sur eux , par rapport aux liens du sang qui l'attachoient aux deux nations , & par la supériorité de son extraction sur les autres. Ce Gouverneur , car il l'étoit en effet , avoit toujours regardé d'un mauvais œil l'établissement naissant des Anglais de ce côté ; il résolut ,

s'il étoit possible, de l'étouffer dans sa naissance. Pour cet effet il jetta dans le cœur des Sauvages des semences de jalousie contre leurs nouveaux hôtes, dont le nombre s'augmentant continuellement parmi eux, leur dit-il, n'attendoit qu'une occasion favorable pour les détruire entièrement. Les Indiens, naturellement jaloux de tous les Européens à cet égard, n'eurent pas besoin d'aucun autre motif. Ils commencerent par demander aux Anglais de quel droit ils bâtissoient des Forts sur leurs terres; mais on leur répondit que la Couronne de France avoit pour toujours cédé ce pays à celle d'Angleterre.

Aigris par cette réponse, ils en portèrent sur le champ leurs plaintes au Gouverneur Général du Canada; mais celui-ci qui connoissoit parfaitement leur faiblesse, n'eut pas de peine à les radoucir. Il les renvoya satisfaits, en leur disant

que le traité d'Utrecht ne fesoit aucune mention de leur pays. Il n'est pas étonnant qu'ils ne fussent pas assez clairvoyans pour s'appercevoir de cette défaite; ils prirent ses paroles dans leur sens naturel. Devenant bientôt incommodes, ils commencerent par enlever les bestiaux des Anglais. Ceux-ci qui fa oient le moyen le plus court de mettre fin à ces brigandages, s'assurèrent de quelques Indiens, qu'ils garderent pour garans de la bonne conduite de tous les autres.

Castin, piqué de ce commencement de justice, les anima à la révolte; & sous le double personnage de Gouverneur du pays pour le Roi de France, & de Sagamo parmi les Indiens, il vint redemander, avec un corps de troupes nombreux, les ôtages de la nation. Les Anglais qui fixoient leur attention sur le Commandant, commencerent par se saisir de lui, & après l'avoir retenu prisonnier pen-

dant plusieurs mois, ils le laisserent, heureusement pour lui, passer en France, pour y recueillir une succession considérable que son père lui avoit laissée en Béarn.

Il ne restoit plus dans l'Acadie, après Castin, d'autre boute-feu que M. Rasle, Missionnaire, qu'on y avoit souffert jusqu'alors par rapport à la fainteté de son caractère & de son emploi; mais les Anglais le trouvant occupé dans cette conjoncture à répandre en secret des semences de sédition, en s'opposant à leur Clergé qui s'appliquoit principalement à remplir les Sauvages des premiers principes de l'honneur & de la vertu, & traitoit avec indignation la doctrine des Sacremens, du Purgatoire, de l'invocation des Saints, & toutes ces pratiques qui tiennent lieu de la vraie piété & de la Religion dans l'Eglise Romaine, firent pendre cet Apôtre de la sédition, séducteur du peuple, comme l'ennemi le plus dangereux du

genre humain, violateur du droit des gens, & corrupteur de l'Evangile de Jesus-Christ.

Pendant que ces choses se passoient dans l'Amérique septentrionale, le Roi de France, afin de paraître faire quelque chose pour ces Sauvages, prétendit qu'il y avoit une erreur dans les expressions du traité d'Utrecht, par rapport aux limites de la Nouvelle Ecosse. Les deux Couronnes nommerent des Commissaires en 1719 pour terminer ce différend. Mais les Français qui s'étoient toujours servis, au besoin, de ces instrumens de leur politique, firent voir clairement dans cette occasion, qu'ils n'avoient jamais été l'objet réel de leurs soins; car les Commissaires ne s'assemblerent point, & l'affaire fut assoupie, sans qu'on en parlât davantage.

En 1720, le Colonel Richard fut nommé Gouverneur de Terre-Neuve & de la Nouvelle Ecosse.

Justement irrité, à son arrivée, de la conduite hardie & insolente des habitans Français, il résolut de la réprimer, & commença par leur défendre tout commerce avec l'Isle du Cap Breton. Ensuite il leur ordonna de se reconnaître, dans un tems limité, dépendans de la Couronne de la Grande Bretagne; mais ces Français s'étant assemblés aussi-tôt, firent sçavoir au Gouverneur qu'ils se regardoient comme indépendans de l'Angleterre, puisque leurs terres ne leur appartenoient que par concession du Roi de France, leur légitime Souverain; & que s'il continuoit à les réduire à l'extrémité, il éprouveroit de leur part toute la cruauté des Sauvages.

Avant ce tems, c'est-à-dire bien-tôt après la paix d'Utrecht, ils avoient envoyé des femmes dans la Colonie du Cap Breton, pour peupler cette isle; & depuis en 1746, avec le secours de M. de Jun-

quieres, qui succéda au commandement de la flotte de France, après la mort de M. le Duc d'Anville, ils attaquèrent dangereusement aux Mines les troupes auxiliaires de la Nouvelle Angleterre; de sorte qu'ils vérifièrent dans toutes les occasions les expressions de la lettre qu'ils avoient écrite en 1711 au Gouverneur de Quebec, par laquelle ils l'assuroient que, *quoique la nécessité les eût forcés de se soumettre aux Anglais, pour leur sûreté présente, néanmoins le Roi de France n'avoit point de meilleurs sujets qu'eux dans aucun lieu de son obéissance.*

110 Quoiqu'il en soit de leur conduite passée, ils se tiennent aujourd'hui dans la neutralité entre les deux Couronnes: mais l'établissement d'un gouvernement civil dans ce pays, conforme à l'intention favorable de Sa Majesté, est le seul moyen de les réduire à un sage règlement, & de leur faire sentir la

différence qu'il y a entre une liberté légitime & une indépendance établie.

Nous avons assez démontré jusqu'ici l'importance du pays ; examinons maintenant, en fixant nos regards sur les nouveaux colons, quel attrait peut avoir pour eux ce nouveau monde, pour leur faire abandonner leur patrie.

Cette question se réduit à deux points ; c'est de savoir, 1^o. quelles sont les productions du pays, pour y pouvoir subsister en arrivant. 2^o. Quels en sont les avantages pour le commerce, sur lesquels ils puissent établir des projets de fortune pour l'avenir.

A l'égard du premier point, le pays a de quoi les inviter fortement à s'y établir. Il leur sera facile de convertir en mairrain pour les vaisseaux, en planches, mâts, ais de sapin, lattes, douves, cerceaux & cendres pour le savon, les bois qu'ils abbatront pour dé-

couvrir les terres. Ils auront ensuite, en échange, au marché des chevaux, des bêtes à corne, des cochons, & tout ce qui leur sera nécessaire pour peupler la terre, après l'avoir subjuguée. Dès lors il ne leur restera plus qu'à y faire venir du blé & des foins pour entretenir le fonds; & la fertilité du terroir les dédommagera abondamment de la peine qu'ils auront prise à le cultiver. Les Sauvages leur fourniront d'ailleurs pour quelques colliers, bracelets ou autres pareilles bagatelles, toutes les richesses des bois & des rivières.

Nous avons déjà vû en quoi elles consistoient. J'ajouterai seulement ici un petit nombre d'espèces de poisson, particulières à ce pays. La première espèce est le bléteau: c'est un poisson plat qui ressemble à la plie, mais qui a cinq pieds de longueur; la tête en est exquisite. La seconde est l'encornet, qui est une espèce de sèche. Il est excellent de

quelque façon qu'on l'apprête ; mais il rend les sauces noires comme de l'encre. Il y a encore le goberge, la plie, le requiem & le chien-marin, & les lacs sont remplis de truites saumonées & de tortues.

Il y a plusieurs lacs dans le pays, dont le principal est le lac Rossignol. Il a trois lieues de largeur, en s'arrondissant irrégulièrement. Il est situé à la source de la rivière de ce nom, près d'un petit lac, d'où coule une petite rivière du côté du Port-Royal. On trouve trois autres lacs dans les marais, près des établissemens des Français, qui sont à l'extrémité de la baie des Mines ; & un autre à la source de la rivière d'Artigoniche, à trente Milles ou environ de Chedaboctou. Il y en a, outre ceux-là, quelques-uns sur les rivières de Saint-Jean & de Ristigouchi.

Les forêts ne sont pas si peuplées d'oiseaux que les lacs & les rivières de poissons ; elles ne sont pas pour

cela sans mérite. On y trouve du gibier rouge & noir, des perdrix, des corneilles, des bécassines & quelques bécasses; mais ces dernières y sont fort rares. Il y a outre cela de petits cignes, des coqs d'inde, des foulques, des oies & des grues blanches & grises, trop dures à la vérité, pour les manger roties, parce qu'elles sont pleines de nerfs, mais excellentes bouillies. Les pigeons, les moineaux & les allouettes y remplissent l'air. Un oiseau meilleur que tous les autres, c'est l'ortolan, à qui la délicatesse de son goût a mérité ce nom. C'est le premier avant-coureur du printemps; car aussi-tôt que les neiges, commençant à fondre, laissent voir quelques espaces de terre découverts, ces oiseaux y arrivent par troupes en si grande quantité, qu'on en prend tant qu'on veut. Le coq est une espèce d'oiseau cendré sur le dos; on l'appelle cependant l'oiseau blanc, parce qu'il a le ventre

de cette couleur. Son chant mélodieux surpasse infiniment celui de tous les autres oiseaux qui enchantent ces bois ; car le rossignol n'a dans ce pays que la moitié de son beau ramage ; le petit roitelet s'y glorifie de chanter comme lui.

L'oiseau le plus curieux, c'est le colibri. On en distingue de deux fortes, l'un est si petit, qu'il n'est pas, avec tout son plumage, plus gros que la demoiselle. L'autre fait aux oreilles un tintement terrible, semblable au bourdonnement des grosses mouches qu'on appelle bluers. Ses griffes qui ont environ un pouce de longueur, semblent autant de petites éguilles. Son bec est également mince, quoiqu'il ne soit cependant que l'étrui d'un autre beaucoup plus fin, qu'il insinue dans les fleurs pour en sucer le miel dont il se nourrit. On peut en un mot appeler avec raison ce petit animal le colifichet de la nature. Une superbe touffe noire ombrage sa

tete ; sa gorge est de couleur de rose, son ventre blanc comme du lait ; son dos, ses ailes & sa queue sont d'un verd de rosier, enrichi d'une nuance d'or éclatante. Un duvet imperceptible ondant enfin tout son plumage, lui donne une douceur, un éclat, une délicatesse au-dessus de toute expression.

Je n'écris point l'Histoire naturelle du pays. Ainsi de tous les reptiles qu'on y trouve, je ne parlerai que du serpent à sonnettes, qu'on y voit ramper comme dans toutes les autres parties de l'Amérique septentrionale. Il est trop connu, pour avoir besoin d'une description ; j'observerai seulement qu'il est naturellement peureux : jamais il n'attaque les passans, à moins qu'on ne l'irrite. La morsure en est très-venimeuse ; & on l'avoit toujours regardée comme incurable jusqu'à la découverte qu'on fit, il y a quelques années, dans ces pays-là, d'une plante que la propriété

fit appeller la Plante du serpent. La poudre , en étant appliquée sur la piquûre , en forme de cataplasme , est un véritable antidote. Cette plante est facile à distinguer , & je n'aurai pas de peine à la décrire. La tige en est ronde , un peu plus grosse qu'une plume d'oie , de trois ou quatre pieds de hauteur : elle se couronne d'une fleur jaune d'une agréable odeur , qui ressemble à une marguerite commune , tant par sa forme que par sa grandeur. Ses feuilles qui ont la figure d'une ovale étroite , sont soutenues par un pédicule d'environ un pouce de long , qui sort des nœuds de la tige ; chaque pédicule a cinq feuilles , comme un pied de blé de Turquie.

Il seroit difficile de manquer de bois ou de mairrain pour bâtir dans un pays désert ; les arbres qu'on abat , y servent à cet usage. Ils sont encore très-utiles , tandis qu'ils sont sur pied , en ce qu'ils indi-

quent la nature & la qualité du terrain où ils craissent.

En approchant de cette côte, les premiers objets dont soient frappés les regards, sont les pins, les sapins, les cédres. Le pin forme une branche du commerce étranger de ce pays; on n'en fait guère d'autre usage. Nous ne le considérons ici que parce qu'il fait connaître le terrain où il craît. Ce terrain est en effet si mauvais, qu'il ne peut produire aucune sorte de grains; ce n'est qu'un mélange de gravier, de sable & d'argile.

On y distingue quatre espèces de sapins. La première espèce ressemble à la nôtre; les trois autres sont blanches, rouges & bleues. Les sapins blancs ainsi que les bleus, sont propres à faire des mâts de vaisseau, principalement les blancs, dont les Charpentiers tirent aussi un très-bon parti. Ceux-ci viennent communément dans des terres pures, noires dans le fond, mais fertiles

viles en excellent blé, pourvû qu'on les sèche. Le bois du sapin rouge est tout-à-fait différent de celui du blanc. On en fait de très-bonnes poutres pour bâtir, parce qu'il est plus compact & plus solide; il vient dans du gravier mêlé d'une espèce d'argile dont on fait les pipes à fumer. Le bleu est celui qui résiste le mieux à l'eau; c'est pour cela qu'on en fait des palissades & des clôtures. Il se plaît dans l'argile blanche. On fait une liqueur du suc de cet arbre, très-connue par sa bonté pour les contusions, tant intérieures qu'extérieures.

On y trouve aussi deux sortes de cédres; le blanc & le rouge. Le blanc a plus d'épaisseur. Quoiqu'il fasse de bonnes palissades, on l'emploie plus souvent en lattes pour couvrir les maisons, à cause de sa légèreté. Le rouge n'est ni si haut, ni si épais que le blanc; mais la différence la plus sensible entr'eux consiste dans l'odeur. Le cédre

blanc a son odeur dans le bois, au lieu que le rouge ne l'a que dans les feuilles, qui exhalent une senteur desagréable d'une force terrible. Les cédres, le blanc en particulier, indiquent une terre grasse fort riche.

Le chêne y est également rouge ou blanc. Ce dernier craît souvent dans des lieux bas & humides, qui produisent toute forte de blé & de légumes. L'autre, dont le bois est moins estimé, aime mieux un terrain sec, maigre, plein de gravier. Ils produisent tous les deux le même glan.

L'érable est très-commun dans ce pays : c'est de ce bois qu'on fait les chaïses, les tables ou autres meubles semblables. Sa sève est d'un grand usage dans les festins ; elle est blanche, très-claire, extrêmement rafraichissante, laissant dans la bouche un agréable parfum, d'ailleurs salutaire & pectorale. Les Sauvages la font bouillir à

deux ou trois reprises pour la convertir en sirop. Après cette première opération, ils la font encore bouillir un peu, en l'écumant avec soin; elle prend alors la consistance du sucre, & leur sert beaucoup pour la cuisine. Peut-être en pourroit-on tirer avec l'alembic une très-bonne espèce de rum: on devroit du moins l'essayer. L'érable est le bois ordinaire qu'on brûle dans le pays, preuve qu'il y est très-abondant; la sève coule par un trou qu'on fait au bas du tronc. C'est sur-tout lorsque la terre est couverte de neige, ou qu'il a bien gelé dans la nuit, qu'elle en sort avec plus d'abondance. La saison de percer ces arbres est en Février & Mars: ils se plaisent dans des terres hautes, propres aux arbres fruitiers. L'érable femelle a toutes les qualités du mâle; il est seulement plus pâle, il exige d'ailleurs un terrain humide & riche.

On y trouve par-tout avec l'éra-

ble ou autres bois blancs , des cérisiers sauvages , que quelques-uns appellent l'arbre de joie : on en fait les ustensiles du ménage. Cet arbre jette, comme l'érable, une lève douce, mais qui laisse sur la langue une amertume désagréable.

Le frêne, dont on fait principalement les tonneaux, se trouve aussi parmi les érables. Il y a encore une espèce de frêne métif, qui a la même qualité que le véritable, avec cette différence qu'il ne vient que dans un plat país riche, ainsi qu'une troisième espèce qu'on appelle le frêne bâtard, qui n'est pas, à beaucoup près, aussi bon que les deux autres.

Il y a trois sortes de noyers. Le noyer dur, le tendre, & celui dont l'écorce est extrêmement délicate. Le noyer dur produit une petite noix, bonne à manger, mais de difficile digestion ; le bois n'en est propre qu'à faire du feu. La noix du noyer tendre est d'une forme

ovale, plus grosse que la première, excellente, quoique difficile à casser. Le bois n'en est pas aussi beau que celui de notre noyer; mais il ne se gâte guère ni à l'air, ni dans l'eau; le feu le consume d'ailleurs mal-aisément. La troisième espèce est plus chargée de fruit: la noix, de la grosseur de celle du premier, a un goût amer; mais la coquille qui en est tendre, rend abondamment d'une huile excellente à brûler ou pour mille autres usages. La façon de l'extraire, c'est de faire simplement bouillir dans l'eau les noix cassées, l'huile y surnage aussi-tôt en écume. Celui-ci jette aussi en petite quantité une sève plus sucrée que celle de l'érable. On ne le trouve jamais, non plus que le noyer tendre, que dans les meilleurs fonds.

On n'y voit que hêtres de toutes parts, sur les hauteurs, dans le plat pays, dans le sable comme dans la terre la plus fertile. Ils produisent

une grande abondance de fennes dont l'huile est fort connue en Angleterre.

On y voit, parmi les érables & les cerisiers sauvages, une autre espèce d'arbre fort abondante, qu'on appelle bois blanc; il est fort haut & très-mince. On en fait des planches, des tables, quelquefois des tonneaux: le bois en est aisé à travailler; l'écorce couvre les cabanes des Sauvages.

L'orme y est très-commun. Le rouge y est plus difficile à travailler que le blanc; mais il dure davantage. Les rivières y sont presque par-tout bordées de trembles.

Le sureau, le cormier y font au rang des arbres fruitiers. Les buissons ainsi que les bois les plus épais, sont remplis de pruniers dont le fruit est fort aigre. L'arbrisseau à vinaigre est un buisson moëleux, dont le fruit aigre, infusé dans de l'eau, donne une espèce de vinaigre rouge. Le pémine est un autre

arbrisseau qui craît au bord des petits ruisseaux qui désaltèrent les prairies. Il porte des grapes de bayes rouges, astringentes comme notre prunellier.

Là se trouve le meurier ou la vigne du Mont-Ida : les meüres en sont rondes, ayant de petits pepins comme le raisin ; le jus en est noir, doux, d'un goût très-agréable. Les Sauvages qui les font sécher comme nous faisons les cerises, s'en servent dans les flux de sang. L'astoca est encore un fruit de la grosseur d'une cerise, qui a des graines comme les pommes ou les oranges. La plante qui rampe le long des marais humides, produit son fruit dans l'eau. On en fait de bonne marmelade, tout dur & tout âpre qu'il est.

On ne manque dans ce pays ni de raisins de corinthe, ni de groseilles, ni de fraises, ni de framboises. On y recueille du houblon ainsi que du capillaire, avec un

nombre infini de plantes médicinales, telles que l'origan, la valériane, l'aconit, le thaliétrum, l'aigremoine, la pacquerette ou pafquette, le sang-dragon, l'hésidaron, l'angélique, la consoude, la fumeterre & quelques autres dont on lit les propriétés dans les pharmacopées. On y trouve aussi une espèce de lychnis ou asaron, qui, outre ses propriétés médicinales, a encore celle de donner au vin un goût excellent, en y mettant pendant trois mois des fibres de la racine bien pelée.

Le ciprès y craît aussi, avec une espèce de mirte que son usage fait appeller mirte de chandelle. On tire l'huile des bayes de cet arbrisseau, comme je l'ai dit de l'huile de noix. Cette huile, après avoir bouilli deux fois, devient d'un verd clair & luisant. Quoiqu'elle durcisse au frais, elle n'est point seule assez solide; mais en y mêlant un peu de suif, on en compose de très-belle

bougie , qui donne une brillante lumiere.

Il y a peu de creffon d'eau ; mais tous les Sauvages cultivent du maïs, du blé d'inde, des haricots, des courges, des melons, tant d'eau que musqués. Enfin rien n'est plus aisé que de faire venir dans des jardins tout ce qu'il est possible d'y recueillir, comme je l'ai remarqué ailleurs.

Les hyvers y sont plus longs & plus rudes qu'en Angleterre ; mais comme il y a beaucoup de carrieres de belle pierre & de pierre à chaux, on y bâtit, avec du bois & d'autres matériaux, des maisons à l'épreuve du mauvais tems à l'extérieur : & le pays fournit assez de charbon pour y être, dans l'intérieur, aussi chaudement qu'on le souhaite.

A l'égard du commerce, outre toutes les branches qui sont communes à ce pays avec la Nouvelle Angleterre, trop connues pour exiger un détail particulier, on y pê-

che trois sortes de poisson au golfe de S. Laurent, principalement sur la côte de la Nouvelle Ecosse. Je parle du marsouin, du loup marin & du veau marin. Les deux premiers rendent une grande quantité de très-belle huile, à l'usage des lampes ou des corroyeurs. On peut l'employer à la cuisine, tandis qu'elle est fraîche : elle se conserve longtemps claire ; elle n'a point de mauvais goût, ni ne dépose aucune lie au fond des barils. Avec la peau du marsouin blanc préparée, en l'amenuisant jusqu'à la rendre transparente, on fait des habits & des culottes qu'on dit être à l'épreuve du mousquet. Quelques-unes de ces peaux ont jusqu'à 18 pieds de long sur 9 de large ; en sorte qu'elles suffisent pour couvrir l'impériale d'un carosse. La peau du loup-marin, étant couverte de poil, sert à couvrir des coffres, des malles ou des bancs, où elle dure souvent plus que le bois. Elle ressemble au maro-

quin, lorsqu'elle est tanée; mais le grain en est plus gros. Elle se conserve plus long-tems fraîche, sans se peler si facilement. On en peut faire des souliers ou des bottes, que l'eau aura de la peine à percer.

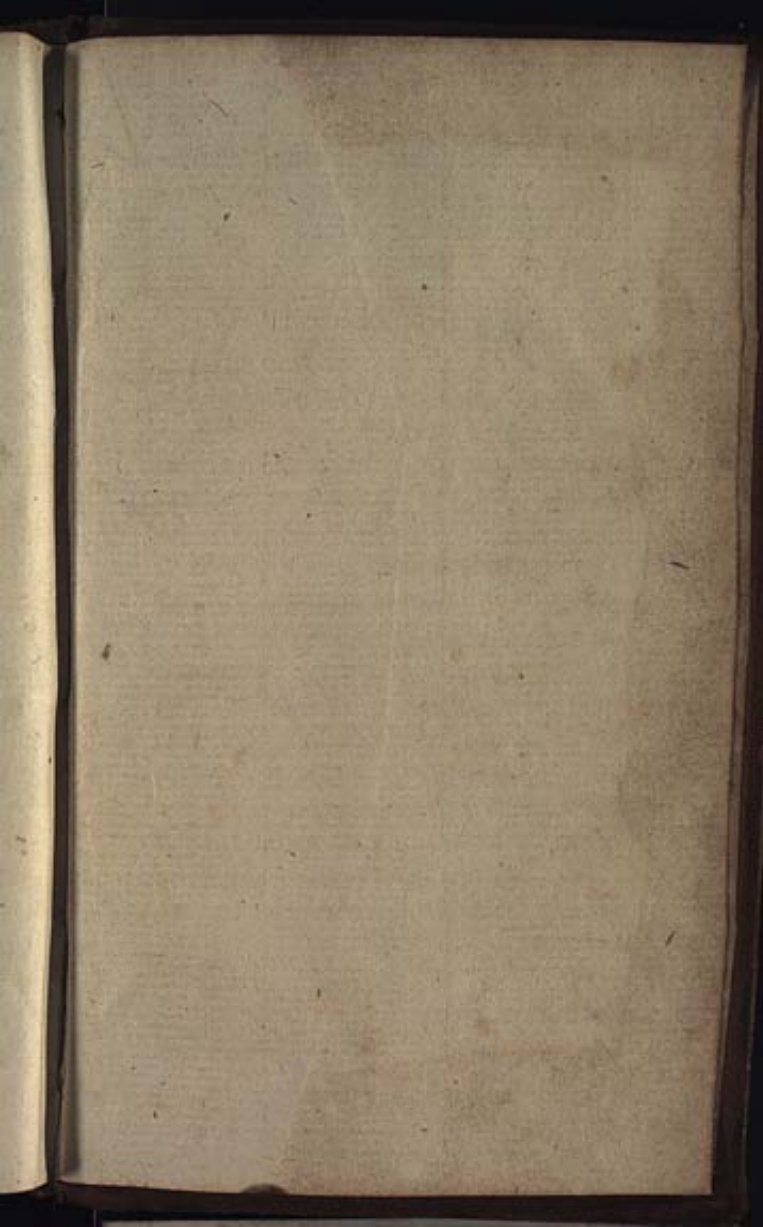
Le veau-marin est sur-tout remarquable par ses dents: il en a deux principales aux deux côtés de la mâchoire inférieure, longues & grosses comme le bras d'un homme, qui font une très-belle ivoire.

Les pins, les sapins, tous les bois en général y sont supérieurs à ceux de la Nouvelle Angleterre. La morue y est aussi beaucoup meilleure en hyver, quand on peut la pêcher dans les Ports, qui sont rarement gelés. Le pays fournit de bonne saumure en plusieurs endroits, sur-tout dans les marais qui sont entre Chedabouctou & Tatamégouche; au moyen de quoi on préparera le poisson à moins de frais; & la Colonie industrielle, vendant à meilleur marché que les Français,

pourra envahir tout le commerce des détroits.

Ajoutons à cela que les avantages de ce commerce aboutissant enfin à la Grande Bretagne où s'augmentera la consommation des manufactures de laine , les nouveaux Colons doivent être sûrs de recevoir de cette Puissance des récompenses dignes de leurs travaux.

Enfin , si l'on considère , outre ce que nous avons dit jusqu'ici , la bonté de sa Majesté , en donnant aux nouveaux Colons des terres suffisantes pour y subsister, ainsi que la résolution où il est de leur en assurer la paisible possession , soit par l'établissement d'un gouvernement civil , ou en bâtissant des forts, avec des garnisons dans les lieux qui en seront susceptibles , afin de les protéger dans leur commerce maritime ; il y a tout lieu de croire que la Nouvelle Ecosse deviendra , en peu de tems , une Colonie riche & florissante.



date 27-5-35

1000k

M. Prods

